

Effets de l'aide alimentaire structurelle dans la forme d'achat local et de vente de riz sur le développement rural

Etude de cas sur le Burkina Faso

Rapport final
(traduction de l'original)



Rapport au Ministère des Affaires Etrangères
des Pays-Bas (DGIS/DDE/IM)

Mars 2006

Ruud Bronkhorst
ruudbronkhorst@planet.nl

Photo:

Transport de la récolte de mil dans la Boucle du Mouhoun

SOMMAIRE

Page

Carte administrative du Burkina Faso

iii

Remerciements	iv
Abréviations	v
Résumé	vi
Introduction	1
I. Contexte	3
II. Le marché céréalier	4
III. Achats locaux	8
IV. Riz	13
V. Effets des achats locaux	19
VI. Effets des exportations du riz commercial et la monétisation	29
Conclusions et Recommandations	33
Liste des personnes rencontrées	37
Bibliographie	38
Annexe : termes de référence	

Tableaux et graphiques

Tableaux

Tableau 1.	Production et consommation nette de toutes les céréales au Burkina Faso 1999/2000 –2005/2006	3
Tableau 2.	Approvisionnement quotidien par personne en énergie et protéines	3
Tableau 3.	Production de céréales secondaires en tonnes au Burkina Faso	4
Tableau 4.	Production du riz et du blé en tonnes au Burkina Faso	4
Tableau 5.	Les achats du PAM au Burkina Faso par type de produit en tonnes	8
Tableau 6.	Evolution des achats de la SONAGES par type de produit	11
Tableau 7.	Production, importation et disponibilité de riz au Burkina Faso	13
Tableau 8.	Production, importation et disponibilité de riz au Burkina Faso selon les données du PAM/INTERFAIS concernant l'aide alimentaire	14
Tableau 9.	Aide alimentaire sous forme de riz en pourcentage de la consommation totale de riz	15

Tableau 10.	Achats locaux de céréales secondaires en tonnes au Burkina Faso 2001/02 – 2004/02	19
Tableau 11.	Valeur des achats locaux par le PAM entre 2001 et 2004	21
Tableau 12.	Analyse de la récupération des frais du riz	30

Graphiques

Graphique 1.	Evolution moyenne des achats locaux au cours d'une année	9
Graphique 2.	Le prix de la vente en détail du riz à Bobo –Dioulasso en CFA/tonne	17
Graphique 3.	Superficie exploitée dans la Boucle du Mouhoun pour la culture du mil, du sorgho et du maïs durant les années 2001/2002 –2004/2005 en ha.	22
Graphique 4.	Rendement par hectare dans la Boucle du Mouhoun de mil, de sorgho et de maïs durant les années 2001/02 – 2004/05	22
Graphique 5.	Production totale en tonnes de mil, de sorgho et de maïs dans la Boucle du Mouhoun durant les années 2001/02 –2004/05	23
Graphique 6.	Production des céréales totale au Burkina Faso 2001/02 – 2005/06	23

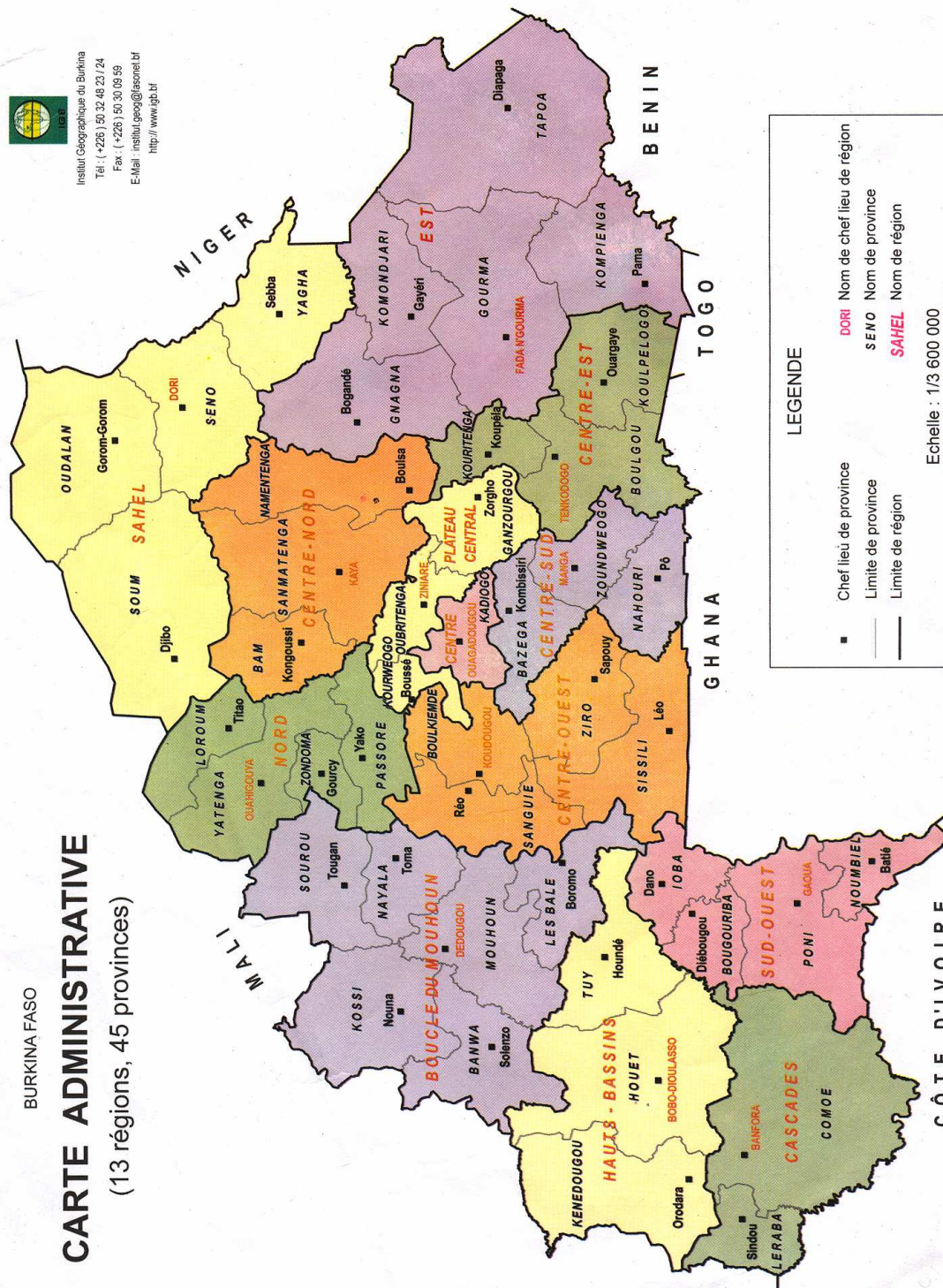


Institut Géographique du Burkina
Tél : (+226) 50 32 48 23 / 24
Fax : (+226) 50 30 09 59
E-Mail : institut.geog@fasonet.bf
[http:// www.igb.bf](http://www.igb.bf)

BURKINA FASO

CARTE ADMINISTRATIVE

(13 régions, 45 provinces)



Echelle : 1/3 600 000

Remerciements

Je souhaite exprimer ma gratitude à tous ceux qui m'ont aidé durant le travail de terrain de cette étude au Burkina Faso.

Le CRS, le PAM et AFRICARE, ont fourni toute sorte de soutien possible afin qu'on puisse atteindre les objectifs de la mission. Ils me fournirent les informations. Ils m'ont donné l'occasion de visiter leurs projets, et la liberté complète de m'entretenir avec les groupes cibles et leur poser des questions sur tout ce que j'aimerais savoir.

Afrique Verte et UGCPA'BM aussi me mirent en contact avec leurs membres et me donnèrent toute opportunité de discuter avec les agriculteurs. Les différents services du MAHRH aussi bien que les autres services du gouvernement ont pleinement coopéré et répondu à mes enquêtes du mieux de leur compétence.

L'Ambassade des Pays Bas au Burkina Faso apporta son plein soutien à la mission.

Le plus important cependant, a été la coopération active de la population qui prit tout son temps pour répondre à mes questions et discuter de leurs problèmes avec moi. Sans leur collaboration je n'aurais pas compris leurs problèmes et leurs difficultés comme actuellement.

Je remercie le Ministère des Affaires Etrangères des Pays – Bas (DGIS/DDE) qui a financé les dépenses requises sur le terrain de travail. La recherche sans les visites de terrain occulte parfois certains points essentiels. En dépit de l'aimable collaboration de tous, il est sûr que tout le monde ne sera pas d'avis avec mes conclusions. Les points de vue sont multiples et dès lors que l'accent est mis différemment, le résultat peut être différent. J'ai mis l'accent sur les effets de l'aide alimentaire structurelle que le développement du Burkina Faso. Je souhaite que ce rapport contribue à une discussion ouverte sur plusieurs aspects de l'aide alimentaire structurelle.

Abréviations

AV	Afrique Verte
COPROSUR	Conseil Provincial de Secours d'Urgence et de la Réhabilitation
CIC/B	Le Comité Interprofessionnelle sur les Céréales Burkina
CNSA	Conseil National de Sécurité Alimentaire
CRS	Catholic Relief Services Burkina Faso
CT-CNSA	Comité Technique du Conseil National de Sécurité Alimentaire
MAHRH	Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et der Ressources Halieutiques
OAP	Organisation of Agricultural Producers
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PDL/UDL	Programme de Développement Local de l'Oudalan
PO	Purchase Order
SONAGESS	Société Nationale de Gestion du Stock de Sécurité Alimentaire
SNS	Stock National de Sécurité
UGCPA'BM	Union des Groupements pour la Commercialisation des Produits Agricoles de la Boucle du Mouhoun
WFP	World Food Programme

Résumé

Le rapport fait une analyse des conséquences de l'aide alimentaire structurelle sous forme de monétisation et d'achats locaux sur le développement rural au Burkina Faso.

Les principaux fournisseurs de l'aide alimentaire structurelle ont été identifiés, la manière dont ils interviennent est décrite. Ces fournisseurs sont le PAM, le CRS, Africare et le Gouvernement du Japon. Compte tenu de l'influence du gouvernement Burkinabé sur le marché, les actions des organisations gouvernementales sont aussi prises en compte.

Le PAM et la SONAGESS, une organisation étatique, sont les principaux acheteurs de céréales locales au Burkina Faso. Le CRS, Africare et la SONAGESS monétisent le riz importé afin d'utiliser la recette pour des projets de développement.

L'étude conclut que bien que les achats locaux soient bénéfiques pour le développement du pays, les agriculteurs locaux qui commercialisent leurs céréales n'ont pas encore bénéficié de façon importante jusqu'à nos jours des achats locaux. Cela est dû au fait qu'il n'a pas été accordé suffisamment d'attention à leur niveau de développement lors de l'introduction des systèmes d'appels d'offres. Afin de donner à ces agriculteurs de meilleures opportunités il est recommandé qu'ils aient accès au crédit, qu'ils ne soient pas obligés d'attendre longtemps avant d'être payés, et qu'ils bénéficient d'une formation et d'un appui. Le PAM devra tenir compte des effets des achats locaux plus qu'il ne le fait maintenant.

La monétisation du riz subventionné n'est pas conforme aux règles du marché libéral. Le gouvernement Burkinabé devra décider s'il souhaite avoir un marché libéral avec toutes ses conséquences positives et négatives ou s'il préfère protéger son marché agricole, une protection à laquelle elle a droit à cause du faible développement du secteur.

Les analyses faites pour déterminer la quantité de riz susceptible d'être vendu (les analyses dites Bellmon) ne prennent pas en compte les autres effets sur le développement rural et sont par conséquent une base insuffisante pour la monétisation.

Tous les partenaires devront collaborer afin d'étudier tous les effets de la monétisation. En analysant les effets des ventes de riz, ils devront analyser les quantités apportées par tous les donateurs ensemble et non pas la quantité apportée par un seul donateur uniquement.

Les recettes de la monétisation sont utilisées dans des projets de développement ruraux qui en valent vraiment la peine. Pour éviter l'aspect négatif de la monétisation il faut que l'aide en vivres évolue en une aide en espèces. Dans n'importe quel cas, les projets déjà en marche devront continuer.

Introduction

Ce rapport fait partie d'une étude d'analyse élargie des effets de l'aide alimentaire structurelle au Burkina Faso.

Après consultation avec le Ministère des Affaires Etrangères des Pays – Bas (DGIS) il fut décidé de limiter la portée de ce rapport aux conséquences des achats locaux et de la monétisation des vivres. Les autres résultats de l'étude seront publiés sous une autre forme.

Les termes de référence de l'étude sont joints en tant qu'annexe.

Aide alimentaire structurelle

Dans cette étude l'aide alimentaire structurelle au Burkina Faso se définit comme toute aide alimentaire donnée :

- a) Sur une base régulière au pays et
- b) qui n'est pas utilisée pour les cas d'urgences.

Ce type d'aide alimentaire prend aussi bien en compte les importations alimentaires que les vivres achetés localement et distribués ensuite à des groupes spécifiques dans le pays.

Selon les définitions du PAM/INTERFAIS l'aide alimentaire est décrite comme des livraisons ou des actions incluant la livraison de spécifiques quantités matérielles de vivres à un pays bénéficiaire ou acquis dans ce pays même, grâce à des fonds fournis par une agence donatrice officielle ou par une ONG internationale.

Ces transactions sont divisées en trois catégories selon leur mode d'approvisionnement :

- i. Les transferts directs - comprenant toute sorte d'aide alimentaire provenant d'un pays donateur.
- ii. Les transferts triangulaires – les achats ou les échanges d'aide alimentaire dans un pays développé afin d'être utilisés comme aide alimentaire dans un autre pays.
- iii. Les achats locaux – obtenus dans un pays et utilisés dans ce même pays comme aide alimentaire.

Toutes les trois catégories représentent la définition de l'aide alimentaire structurelle utilisée dans ce rapport, excepté les vivres destinés au secours alimentaire (urgences). L'importation alimentaire implique aussi les vivres destinées à la vente, la monétisation, si bien par les ONG ou les agences multilatérales que par les gouvernements également.

Méthodologie

L'étude a été menée comme suit : elle a débuté par des recherches sur les quantités substantielles d'aide alimentaire qui étaient accordées au Burkina Faso autre que dans les cas d'urgence. Ensuite on a identifié les principales organisations qui interviennent sur le terrain de l'aide alimentaire structurelle. Ceux-ci étaient le Programme Alimentaire Mondial (PAM), les Services du Secours Catholique Burkina Faso (CRS) et Africare. Les Sièges de ces organisations ont été contactés pour plus d'informations. Il eut aussi une recherche sur une documentation existante.

La seconde phase s'est déroulée au Burkina Faso pendant les mois de novembre/décembre 2005. Elle a consisté à des visites à des projets en cours du PAM, du CRS et de Africare ainsi qu'en des discussions avec tous les acteurs impliqués. Ces acteurs incluaient les groupes cible des projets, des fonctionnaires du gouvernement, des ambassades, des fonctionnaires du PAM, du CRS, de Africare, certaines autres organisations et enfin en dernier mais certainement pas des moindres, des producteurs. Au cours de cette phase, il était devenu bien évident que l'aide alimentaire structurelle des donateurs était fortement mêlée aux actions du gouvernement Burkinabé dans le domaine de la sécurité alimentaire. Pour cette raison ces actions du gouvernement sont devenues une partie intégrante de l'étude. Des brouillons des parties pertinentes du rapport ont été envoyés à chaque

organisation. Les observations de ces organisations qui avaient répondu, ont été soigneusement étudiées et incluses dans le texte là où c'était jugé nécessaire.

La structure du rapport

Le rapport commence par une brève présentation du Burkina Faso, suivie d'une description du fonctionnement du marché céréalier dans le pays qui comprend la quantité annuelle de production locale, qui sont les responsables de la stratégie de la sécurité alimentaire au Burkina et quels autres organisations et gouvernements intervenants jouent un rôle dans ce marché.

Le troisième chapitre donne une vue d'ensemble des achats locaux du PAM et de la SONAGESS (Société Nationale de Gestion du Stock de Sécurité Alimentaire, une organisation étatique), aussi bien que la manière dont ces organisations opèrent. Dans ce chapitre aussi, les activités de deux organisations venant en appuis aux agriculteurs ; Afrique Verte et UGCPA'BM, sont décrites.

Le chapitre quatre (4) décrit les importations de riz.

Les deux chapitres suivants analysent les effets des achats locaux (ch. 5), les importations commerciales et la monétisation du riz (ch. 6), spécialement sur les producteurs de céréales au Burkina Faso.

Le dernier chapitre contient les conclusions et les recommandations.

I. Contexte

Le Burkina Faso est un pays sahélien enclavé de 274 000 km² avec 12,4 millions d'habitants en 2004. L'espérance de vie est de 42,5 ans.

Le revenu annuel par habitant est de 360 dollars US.

Le Burkina Faso est classé 175 sur 177 sur le Human Development Index 2003.

Plus de 80% de la population vit en campagne.

45% de la population a un revenu en dessous du seuil de pauvreté.

Il y a trois zones climatiques du Sud au Nord du pays : la zone soudanienne, la zone soudano-sahélienne et la zone sahélienne.

Les deux produits d'exportation les plus importants sont le coton et le bétail.

Les importations de produits agricoles les plus importantes sont le riz et le sucre.

L'industrialisation de l'agriculture est très faible. On trouve seulement 0,5 tracteurs sur 1000 ha de terre cultivable.

Les produits alimentaires majeurs sont le sorgho, le mil et le maïs. En 2001–2002 ceux représentaient 66% de l'approvisionnement en énergie de l'alimentation totale¹.

Le tableau 1 montre la production nette de toutes les céréales par rapport à la consommation humaine estimée à 190 kg/personne/année.

Tableau 1. Production et consommation nette de toutes les céréales au Burkina Faso 1999/2000 – 2003/2006

	1999/2000	2000/01	2001/02	2002/03	2003/04	2004/05	2005/06
Production Nette	2.266.640	1.557.875	2.609.769	3.072.877	3.058.791	2.901.973	3.422.415
Consommation	2.136.799	2.193.939	2.759.749	2.299.000	2.338.520	2.396.822	2.456.713
Balance	129.841	- 636.064	- 149.980	773.877	720.271	505.151	965.702

Source: MAHRH

Comme les figures nous le montrent, la plupart des années le Burkina Faso est auto suffisant en céréales. Quand-même le pays est annuellement déficitaire pour le riz et le blé (le blé n'est pas cultivé).

Cet accroissement d'autosuffisance a mené à une augmentation d'approvisionnement quotidienne en énergie et en protéines, comme le tableau 2 le montre.

Tableau 2. Energie quotidienne et approvisionnement en protéines par personne.

Apport alimentaire	1979-1981	1989-1991	2000-2002
Apport en énergie diététique par personne en kcal/jour	1710	2290	2410
Apport diététique en protéines par personne en g / jour	51	67	70

Source: FAO

¹ Indicateurs de la FAO

II. Le Marché Céréaliier

Le marché céréaliier est libéralisé au Burkina Faso. Cela implique qu'il n'y a pas d'obstacles majeurs à faire du commerce dans le pays, ni avec d'autres pays. Ce système de libre échange a, bien entendu, ses avantages et ses inconvénients. Le Burkina a été durement confronté aux inconvénients dans l'année 2004/2005. Cette année, les céréales furent achetées par des commerçants et transportées vers des pays voisins où, à cause de la mauvaise récolte, les prix avaient flambé. Cela eut pour conséquence une pénurie de grains sur des régions entières du Burkina Faso. Les principales céréales produites au Burkina sont les tant appelées céréales secondaires : le mil, le sorgho et le maïs.

Les tableaux 3 et 4 résument la production totale des principales céréales au cours des années 2001/02 – 2004/05.

Tableau 3. La production de céréales secondaires en tonnes au Burkina.

Céréales	Mil	Sorgho	Maïs	Total
2001/02	1.009.044	1.371.569	606.291	2.986.904
2002/03	994.661	1.373.331	653.081	3.021.073
2003/04	1.184.283	1.610.255	665.508	3.460.046
2004/05	937.630	1.399.302	481.474	2.818.406

Source: MAHRH

Tableau 4. La production du riz et du blé en tonnes au Burkina

Année /Céréales	Riz	Blé
2001/02	109.868	0
2002/03	89.104	
2003/04	91.053	0
2004/05	74.501	0

Source: MAHRH

L'aide alimentaire fait partie de la stratégie alimentaire et par conséquent passe sous tutelle du MAHRH (Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques.)

La stratégie alimentaire au Burkina est définie par le Conseil National de Sécurité Alimentaire (CNSA) dans lequel les deux, le Ministère de l'Agriculture (MAHRH), et les donateurs sont représentés. La prise de décision reste avec le Comité Technique (CTCNSA), représenté par son Secrétariat Exécutif (SECNSA). Les ONG sont sous-représentées dans ces commissions ; l'ensemble des ONG est représenté par le PAM bien qu'il soit une organisation des Nations Unies et par conséquent pas une ONG convenable.

Le MAHRH inclut aussi la CIC/B (Comité Interprofessionnel Céréaliier Burkina) dont les membres représentent tous les acteurs de la chaîne (organisations de producteurs, commerçants, transformateurs de céréales, transporteurs, importateurs d'équipements et de données agricoles).

Pour sauvegarder la sécurité alimentaire le Burkina Faso dispose d'un stock de sécurité de 35 000 tonnes. La responsabilité de gestion de ce stock de sécurité nationale est confiée à la SONAGESS. Le rôle de la SONAGESS est plus limité que celui de son prédécesseur l'OFNACER qui avait une possibilité de stockage de 70 000 tonnes et dont l'objectif était de stabiliser les prix des produits agricoles aussi.

La CNSA décide de l'utilisation du stock de sécurité nationale. En cas d'urgence la distribution des céréales dans les régions est faite par une organisation d'Etat, la COPROSUR (Conseils Provinciaux de Secours d'Urgence et de Réhabilitation).

Chaque COPROSUR est présidé par le Haut Commissaire de la province en question.

En plus du stock de sécurité nationale, un stock d'intervention devant disposer d'une capacité de 10 000 tonnes a été créé. L'objectif de ce stock d'intervention est de ravitailler les zones de déficit structurel en céréales et ce stock sera aussi géré par la SONAGESS. Le gouvernement du Burkina Faso décide de l'utilisation du stock de sécurité nationale. Le nouveau contrat entre le Gouvernement et la SONAGESS à propos de l'élargissement des fonctions de la SONAGESS a été adopté lors du Conseil des Ministres du 22 juin 2005, mais il n'a pas encore été signé jusqu'à nos jours.

En plus de ces fonctions, il est aussi de la responsabilité de la SONAGESS de vendre les dons alimentaires en nature. Chaque année le don annuel du riz japonais par le Japon est vendu par la SONAGESS sur le marché. Les recettes sont ensuite utilisées pour financer des projets de développement Burkina – Japon.

De surcroît, le marché alimentaire est influencé par d'autres organisations intervenantes, spécialement le PAM, le CRS et Africare.

Le PAM avait l'habitude d'importer de grandes quantités de vivres pour les distribuer dans ses projets. Depuis un certain nombre d'années cependant, le PAM a acheté presque tous les vivres dont il a besoin pour ses projets au Burkina dans le pays même. En plus, des vivres destinés aux pays voisins en conflit sont aussi achetés au Burkina.

Le CRS et Africare importent tous les deux non seulement des vivres qui sont destinés aux groupes cible de leurs projets, mais aussi de grandes quantités de riz qui sont vendues aux commerçants Burkinabé. Les recettes des ventes sont utilisées pour financer leurs projets de développement.

Les statistiques du gouvernement Burkinabé montrent que, basé sur une norme de consommation annuelle de 190kg de céréales par personne, il y a la plupart des années un excédent pour le pays entier, accompagné d'un déficit dans certaines zones qui est compensé par les régions excédentaires.

Pourtant, plusieurs personnes dans les zones déficitaires doutent de ces chiffres et confirment qu'il y a des pénuries alimentaires réguliers.

Il y a plusieurs explications possibles à cela :

1. Les statistiques démontrent la situation dans le pays. La suffisance alimentaire du pays n'implique pas forcément que toutes les régions connaissent une suffisance alimentaire.
2. Les statistiques peuvent montrer que dans une région il y a suffisamment de quoi à manger mais l'expérience des personnes est différente. Une raison à cela peut être que dans certaines régions les vivres ne sont pas distribués équitablement.
3. Les statistiques sur l'importation et l'exportation sont insuffisantes. A cause de ça il est inconnu quelles quantités de vivres ont été achetées et vendues dans les pays voisins par les commerçants.
4. En cas de déficit dans l'ensemble de la région sahélienne les commerçants peuvent avoir acheté les excédents et les transporter dans des pays voisins afin que le déficit national du Burkina empire plus qu'on pourrait s'y attendre sur la base de prévisions de la production nationale.
5. Parfois il y a une différence entre les données fournies au niveau local et celles fournies au niveau national.
6. La norme de la consommation de 190 kg/personne/année est arbitraire et peut ne pas coïncider avec les besoins réels ressentis. Cette norme de moyenne peut être comparée aux

autres pays du
pendant que le

CILSS : le Tchad a une norme de consommation de 159 kg/an
Niger a une norme de 242 kg/personne/an².

Si l'on se focalise trop sur les chiffres macro on risque de ne pas tenir compte de la situation de certains groupes spécifiques. Il est donc important de faire attention aux revenus des agriculteurs qui commercialisent des céréales secondaires.

Les chiffres fournis par le MAHRH à Dédougou permettent d'établir les bilans suivants en F CFA³ par hectare pour un agriculteur produisant du maïs, du mil et du sorgho.

Le Maïs

Revenus en FCFA

Engrais utilisé ⁴	450.000	Coûts totaux a. avec tracteur	181.500
Aucun engrais utilisé (après le coton) ⁵	300.000	b. avec charrue	149.000
		Bénéfice par ha.	
		a. i. tracteur et engrais	268.500
		ii. tracteur, sans engrais	118.500
		b. i. charrue et engrais	301.000
		ii. charrue, sans engrais	151.000

Le maïs est cultivé soit sur un terrain ayant besoin d'être fertilisé, soit sur le même terrain où le coton a précédemment poussé. Du fait que ce terrain ait été déjà fertilisé pour le coton, il n'a plus besoin d'être fertilisé pour le maïs.

Les points de récupération (où revenus = coûts) sont des prix de vente de :

- a. i. tracteur et engrais 40 F CFA/kg
- ii. tracteur, aucun engrais 33 F/kg
- b. i. charrue et engrais 61F/kg
- ii charrue, aucun engrais 50F/kg

Le Mil

Revenus en CFA

Coûts en FCFA

Variétés améliorées ⁶	150.000	Coûts Totaux a. avec tracteur	111.250
Variété locale ⁷	100.000	b. avec charrue	78.750
		Bénéfice par ha.	
		a. i. tracteur et variété améliorée	38.750
		ii. tracteur et variété locale	-11.250
		b. i. charrue et variété améliorée	71.250
		ii. charrue et variété locale	21.250

² Ministère de l'Agriculture, Secrétariat Permanent de la Coordination des Politiques Sectorielles Agricoles : Plan d'Action sur les Céréales (mil, sorgho, maïs), document final. Mars 2002, page.12

³ 1€ = 655FCFA

⁴ 4500 kg/ha * 100 F

⁵ 3000 kg/ha * 100 F

⁶ 1500 kg/ha * 100 F

⁷ 1000 kg/ha * 100 F

Le mil pousse sur une terre précédemment fertilisée et utilisée pour le coton.

Les points de récupération (où revenus = coûts) sont des prix de vente de :

a. i. tracteur et engrais	74 F/kg
ii. tracteur, aucun engrais	111 F/kg
b. i. charrue et engrais	53 F/kg
ii charrue, aucun engrais	79 F/kg

Le Sorgho

Revenus en FCFA

Variétés améliorées ⁸ 170.000	Coûts Totaux a. avec tracteur	126.250
Variété locale ⁹ 120.000	b. avec charrue	93.750
	Bénéfice par ha.	
	a. i. Tracteur et variété améliorée	43.750
	ii. tracteur et variété locale	-6.250
	b. i. charrue et variété améliorée	76.250
	ii. charrue et variété locale	26.250

Sur une terre où le sorgho est cultivé normalement plus d'engrais n'est utilisé.

Les points de récupération (où revenus = coûts) sont des prix de vente de :

a. i. tracteur et engrais	74 F/kg
ii. tracteur, aucun engrais	105 F/kg
b. i. charrue et engrais	55 F/kg
ii charrue, aucun engrais	78 F/kg

Ces modèles sont des modèles statiques pour un ha et à cause de ça on ne peut pas exclure que des 'economies of scale' rendront l'utilisation d'un tracteur plus rentable quand une plus grande superficie est cultivée.

⁸ 1700 kg/ha * 100 F

⁹ 1200 kg/ha * 100 F

III. Achats Locaux

Le PAM

Tableau 5. Les achats du PAM par type de produits en tonnes au Burkina Faso.

	2001/2002	2002/2003	2003/2004	2004/2005	2001/2002- 2004/2005
Sorgho	2 899	9 814	139	200	13 052
Maïs	0	0	9 093	7 589	16 682
Niébé	255	392	1 799	2 129	4 575
Total céréales	2 899	9 814	9 232	7 789	29 734

Source: PAM 2005

La Politique d'Approvisionnement du PAM déclare: "the main objective of WFP's food procurement is to ensure that appropriate food commodities are available to the beneficiaries in a timely and cost-efficient manner. Consistent with this, WFP purchases must also be fair and transparent"¹⁰.

Dans la Règle Générale XII.6 des Règles et Régulations Générales du PAM il est écrit: "...full consideration shall be given to the prospective and actual effects of the programme or project upon local food production, including possible ways and means of increasing such production, and upon the markets for agricultural products produced in the country."

De ce fait l'objectif principal des achats locaux du PAM est de fournir des vivres convenables et de bonne qualité, à un moment précis et **de moindre coût**. Ces achats doivent être faits selon des procédures compétitives, équitables et transparentes. En accord avec la politique générale du PAM, les achats sont faits à travers des consultations restreintes.

Actuellement la liste restreinte des achats de céréales au Burkina comprend plus de vingt fournisseurs. Cette liste est régulièrement mise à jour au fur et à mesure que les contrats sont remplis. Certains fournisseurs se plaignent de la lenteur liée à la période de paiement (au-delà des trente jours réglementaires.) Ainsi, un à deux se sont retirés au moment de l'allocation qui a eu lieu deux mois après que le fournisseur a présenté sa soumission qui était passée en raison de l'évolution des prix sur le marché.

Les achats locaux de céréales du PAM (maïs ou semoule de maïs, sorgho, et niébé) ont été estimés à environ 29 734 tonnes de céréales (sorgho, grain de maïs, et semoule de maïs,) en équivalent grain et 4 575 tonnes de niébé entre 2001/2002 et 2004/2005 (voir le tableau 3).

Ces achats sont destinés aux programmes du pays et aux programmes d'autres pays tels que la Côte d'Ivoire, la Sierra Léone, le Libéria et la Guinée.

Le tableau 5 montre aussi que la majorité des achats de sorgho du PAM ont été effectués en 2002-2003. Les achats de maïs, débutés seulement en 2003, représentent la plus grande part avec plus de 56% de l'achat total des céréales entre 2002 et 2005. Les achats du niébé ont augmenté

¹⁰ Politique d'approvisionnement alimentaire, Circulaire du Directeur Administratif ED96/009, 11 avril 1996.

depuis 2003/2004 à cause de la préférence des consommateurs pour le haricot local plutôt que le haricot jaune ou vert offert.

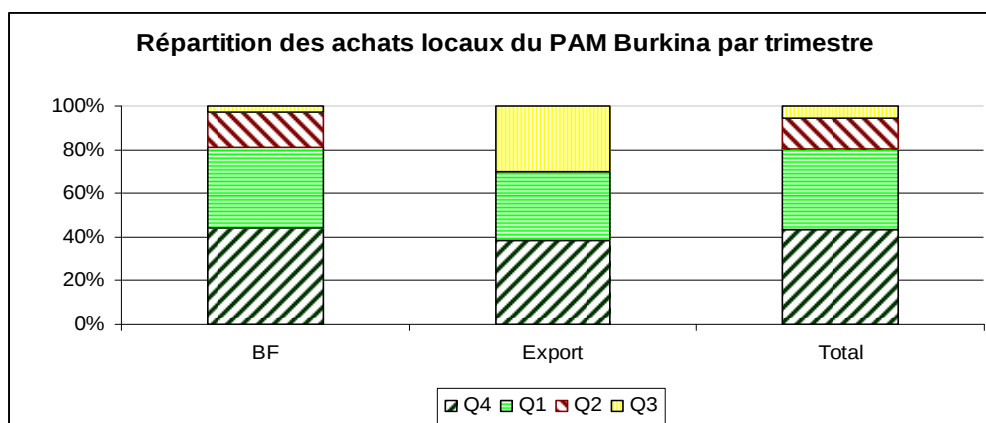
Il vaut la peine de noter que le maïs et ses produits dérivés, aussi bien que le niébé ont été achetés au Burkina et exportés dans d'autres pays de la sous région depuis 2003.

Comme le montre le graphique 1 ci-dessous, les achats de céréales sont généralement effectués dans le premier et le quatrième trimestre. Les achats pour le programme national du Burkina Faso représentent en moyenne 80% des achats annuels pendant la période considérée.

Pour les exportations, le taux est d'environ 70% dû à la nature de la demande. Les pays destinataires de ces achats connaissent des conflits qui entraînent une augmentation d'achats ponctuels plus importants et imprévus. Du fait des conflits dans les pays destinataires il y a de plus en plus d'achats imprévus.

La période suivant immédiatement la saison des récoltes agricoles est propice aux achats parce qu'en général elle est caractérisée par un bon niveau d'approvisionnement du marché et des prix en dessous de la moyenne.

Graphique 1. Evolution moyenne des achats locaux au cours d'une même année.



Source: PAM 2005

Les céréales achetées localement par le PAM doivent répondre aux exigences sanitaires et aux normes de qualité requises au niveau national et international (CODEX Alimentarius), pour leur stockage et leur consommation.

Le PAM sollicite les services de la SONAGESS pour le traitement phytosanitaire des produits avant la livraison par le fournisseur. Cette disposition est une clause explicite dans le contrat et est à la charge du fournisseur.

Le contrôle de la qualité et de la quantité du produit doit être aussi assuré par le responsable au contrôle du PAM (Société de Consultation de Guérimeau). Les mêmes règles s'appliquent aux vivres destinés aux pays voisins (Côte d'Ivoire, Sierra Léone, Libéria etc.).

Avec les achats du haricot local le PAM est confronté au problème que ce haricot ne peut pas être stocké pendant longtemps.

Vu que la valeur nutritive des vivres enrichis est plus élevée que celle des vivres non-enrichis, le PAM recherche les moyens d'enrichir les vivres localement afin de rendre les importations de ces produits enrichis non nécessaire aussi.

Les fournisseurs, spécialement les groupements d'agriculteurs et les petits commerçants, ont cependant un certain nombre de doléances, notamment:

- Les longs retards dans le paiement après livraison, sans explication au fournisseur. Ces paiements sont parfois perçus par les fournisseurs comme excessivement tard puisque eux-mêmes sont confrontés à des temps de livraison obligatoires.
- Le temps qui s'écoule entre la date de la soumission et le purchase order (PO) est trop long. Des progrès ont été accomplis à ce niveau entre 2002/2003 et 2003/2004. La moyenne de retard est descendue de 44 à 28 jours. Vu que les prix augmentent de façon perceptible à partir de Février, une période trop longue tend à décourager les futurs fournisseurs.
- Les soumissionnaires ne sont pas informés à temps au sujet des résultats de leur soumission. Ils ne prennent pas part à l'ouverture des offres, et ne sont pas informés au sujet de la raison pour laquelle leurs offres sont rejetées.
- Etant donné que les petits agriculteurs et les commerçants n'ont aucun accès aux facilités de crédit, ils ne peuvent pas toujours attendre longtemps leur paiement et vendent à cause de ça au commerçant à un prix inférieur.

La SONAGESS

Le stock de sécurité nationale est renouvelé tous les 3 ans par un système de rotation. Cela veut dire que chaque année une partie du stock est renouvelée. Les appels d'offres sont rendus publics par le CT/CNSA (Comité Technique du Conseil National de Sécurité Alimentaire). Les groupements d'agriculteurs et les grands commerçants de céréales sont informés de la période.

La SONAGESS fixe à l'avance des quotas pour les groupements d'agriculteurs et les petits commerçants. Seulement au cas où les groupements d'agriculteurs sont incapables de livrer, les commerçants peuvent les remplacer et prendre leur part.

Afin de donner au producteur une meilleure chance dans les appels d'offres, la SONAGESS a réalisé plus de possibilités de stockage dans les zones de production. Ainsi les groupements d'agriculteurs de la Boucle du Mouhoun peuvent livrer leurs céréales dans l'entrepôt de Dédougou, tandis que le commerçant doit livrer ses céréales dans les zones où il y en serait besoin.

En raison du danger que les commerçants aussi bien que des groupements d'agriculteurs conviendront entre eux d'un prix minimum sur les soumissions, un système des prix minimum et maximum est initié.

Pour déterminer ce prix maximum le prix moyen pendant les trois mois de novembre à janvier dans la zone où l'achat sera effectué est pris et ajouté à ce prix maximum sont des coûts: transport, emballage, taux bancaires, une marge bénéficiaire etc. Ce total fait alors le prix maximum pour que la SONAGESS achète.

Ce prix est le même pour les groupements d'agriculteurs et les commerçants. La seule différence est le lieu de la livraison; pour les groupements d'agriculteurs à l'intérieur de la région et pour le commerçant ailleurs dans le pays.

Depuis que la communication d'un appel d'offre tend déjà à faire augmenter les prix il est important pour le commerçant de commencer à rassembler immédiatement pendant la moisson, autrement il risque de ne pas pouvoir soumissionner en dessous du prix maximum.

Tableau 6: Évolution des achats de la SONAGESS par type de produit (2002-2005 pour le SNS)

Céréales	2001/2002	2002/2003	2004/2005	2005/2006	Total
Mil	500.00	5 075.00	400	5 132.1	11 107.1
Sorgho	3 219.20	6 125.00	750	7 084	17 178.2
Maïs	944.82	4 196.00		3 150.54	8 291.36
Total	4 664.02	15 396.00	1 150	15 366.64	36 576.66

Source: SONAGESS

En 2002/03 15 396 tonnes des céréales secondaires ont été achetées par la SONAGESS. De ces 15 000 tonnes 1500 tonnes avaient été réservées aux groupements de producteurs. Ils ont cependant livré seulement 696 tonnes. Le reste a été fourni par des commerçants, de sorte que finalement 10 000 tonnes ont été fournies par de grands commerçants et le reste par de petits commerçants.

Au début de 2006, après une très mauvaise année 2004-05, le stock est minimal. Seulement 11 463 tonnes restent dans les magasins, un tiers du stock. Par conséquent on prévoit acheter 15 656 tonnes en 2006 pour le renouvellement des stocks de la SONAGESS.

À ceci il doit être ajoutées 1 400 tonnes empruntées par le PAM à la SONAGESS. En plus de cela la SONAGESS espère acheter 10 000 tonnes avec des groupements de producteurs pour le stock d'intervention. Ces 10 000 tonnes seront composées de sorgho blanc, de maïs blanc et du mil. La quantité de chaque type de céréale sera déterminée par les circonstances du marché.

Indépendamment de cela le PDL/UDL (Programme de Développement Local de l'Oudalan) prêtait de la SONAGESS 2 500 tonnes pour la région du Sahel, une quantité que le PDL devra acheter sur le marché.

Dans un contrat entre le CT-CNSA et le fournisseur il est stipulé que le fournisseur a 60 jours pour livrer les céréales. Pendant la livraison, la SONAGESS a un maximum de 10 jours pour analyser les céréales et fournir un bordereau de réception. Pour être payé le fournisseur doit remplir un formulaire pour demander le paiement et le transmettre en cinq exemplaires au CT-CNSA. Le CT-CNSA doit alors payer dans les 45 jours. En cas de non-paiement dans les 45 jours le CT-CNSA doit payer une indemnité de 1 pour mille par jour.

Ce qui veut dire pour le fournisseur que le temps entre l'acceptation de son offre et son paiement est plus de trois mois.

Les agriculteurs qui ont été interviewés se sont plaints que les agents de la SONAGESS ne sont pas toujours disponibles pour les livraisons. Ce qui signifie un retard pour l'agriculteur pendant quelle période les céréales peuvent être attaquées par des insectes et la qualité se détériorer.

Appui aux groupements d'agriculteurs

Des groupements d'agriculteurs dans la Boucle du Mouhoun sont soutenus par deux organisations principales, à savoir Afrique Verte (AV) qui donne de la formation et apporte un appui aux groupements d'agriculteurs à travers toute l'étendue du territoire, et l'UGCPA'BM (Union des Groupements pour la Commercialisation des Produits Agricoles de la Boucle du Mouhoun) une coopérative des groupements d'agriculteurs dans la Boucle du Mouhoun.

Les deux organisations organisent des cours pour leurs membres où ils apprennent sur des sujets tels que :

- La conservation et le stockage des céréales ;
- La commercialisation ;
- Le crédit ;
- Le calcul du prix des ventes ;
- La gestion du groupe (y compris la transparence et comment résoudre des conflits) ;
- La construction et gestion des banques de céréales ;
- Gestion de documents administratifs;
- Remplir les formulaires administratifs comme les appels d'offres et les contrats ;

En plus de cela, les organisations les aident à remplir les documents administratifs et les contrats, à préparer des transactions, et les informent des offres, des bourses et des crédits.

Les crédits sur les ventes anticipées à l'organisation sont octroyés directement par l'UGCPA'BM et à travers une institution bancaire (à un taux de 10%) par Afrique Verte.

Un avantage de l'UGCPA'BM de plus est que cette organisation dispose d'une machine pour décontaminer les céréales.

L'appui de ces organisations est essentiel aux groupements de producteurs pour qu'ils puissent traiter avec les règles compliquées qui sont propres aux achats effectués par de grandes organisations comme le PAM et la SONAGESS.

Une autre organisation qui peut jouer un rôle important dans ce domaine est le CIC/B. Des contacts ont été établis entre cette organisation, représentant la chaîne entière, et le PAM. Il sera intéressant de suivre le développement de cette organisation et particulièrement si elle peut faire coopérer davantage la chaîne entière ou si une couche (par exemple les commerçants) dominera la chaîne. S'il réussit à faire les différentes couches travailler de telle manière qu'elles puissent toutes en bénéficier, cela peut être très intéressant pour les groupements de paysans de s'y joindre (l'UGCPA'BM en est un membre déjà)

IV. Riz

Le Burkina n'est pas d'origine un pays producteur de riz. Le riz a été cultivé dans les dépressions mais sur une échelle très limitée. Cependant, en raison de la rapide croissante demande de riz ce marché s'est accru considérablement.

On estime que plus de 80% du riz commercialisé au Burkina Faso est consommé dans les zones urbaines.

Entre 1987/88 et 1992/93 une moyenne annuelle de 81 333 tonnes de riz a été importée, et entre 1993/94 - 1998/99. 80 768 tonnes¹¹.

Le tableau 7 montre la croissance dans les importations depuis cette époque.

Tableau 7: Production de riz au Burkina Faso, importations et disponibilité.

Année	Production Locale	Importations Commerciales	Aide alimentaire selon le MAHRH	Variations dans les stocks	Total disponible	Disponibilité/ personne/kg
1999-2000	51.815	127.569	15.240	8.632	203.256	18,1
2000-2001	46.574	82.406	12.620	-1.253	140.347	12,2
2001-2002	60.427	157.914	11.311	6.614	236.266	20,1
2002-2003	63.685	153.905	0	3.097	220.687	18,4
2003-2004	52.522	185.617	11.744	0	249.883	20,3
2004-2005	40.976	210.774	6.100	1.450	259.300	20,6
2005-2006 ¹²	59.648					

Note: Les chiffres de la production locale se relient au riz pilé

Source : MAHRH Bilans Céréaliers Nationaux

L'utilisation des chiffres du PAM/INTERFAIS pour la totalité de l'aide alimentaire sous forme de riz, donne un résultat légèrement différent (tableau 8)

¹¹ PAM 2005 Annexe 5

¹² Données provisoires

Tableau 8: Production, importations et disponibilité de riz au Burkina Faso avec des données du PAM/INTERFAIS concernant l'aide alimentaire

Année	Production Locale	Importations Commerciales	Aide alimentaire selon PAM/INTERFAIS	Variations dans les stocks	Total disponible	Disponibilité /personne/kg
2001-2002	60.427	157.914	21.859 ¹³	6.614	246.814	21,0
2002-2003	63.685	153.905	3.340 ¹⁴	3.097	224.027	18,7
2003-2004	52.522	185.617	13.542 ¹⁵	0	251.681	20,4
2004-2005	40.976	210.774	15.350 ¹⁶	1.450	268.550	21,3
2005-2006 ¹⁷	59.648					

Note: Les chiffres de la production locale se relient au riz pilé

Source : MAHRH Bilans Céréaliers Nationaux et PAM/INTERFAIS

La croissance de la demande du riz reflète à la fois un changement des habitudes alimentaires et une augmentation de la population (urbaine)¹⁸. Les céréales secondaires locales sont remplacées par le riz qui est en général importé. Un problème est que partie, il n'est pas clair combien exactement, de la production nationale de riz reste invendue chez les producteurs.

Ceci est expliqué dans un rapport par HESA/CEDRES¹⁹ par le fait que les marges bénéficiaires pour les commerçants sont plus hautes avec du riz importé.

Le CRS est de l'opinion que la mauvaise qualité et le coût élevé du riz local contribuent aux faibles marges bénéficiaires.

La conclusion de HESA/CEDRES est confirmée par des recherches en cours par ONRIZ (Observatoire Riz du Burkina) et RIZAO (Réseau des Observatoires Riz de l'Afrique de l'Ouest) sur les possibilités de production locale de riz au Burkina. Ils sont arrivés à la conclusion que les commerçants de riz sont surtout engagés dans l'importation de riz et n'ont pas d'intérêt dans le riz local²⁰.

L'intérêt des consommateurs pour le riz peut être expliqué par le fait que le citoyen urbain a moins de temps pour préparer la nourriture, et cuire le riz prend moins de temps que préparer le tô (un plat local fait à base de sorgho, de mil ou de maïs). Le riz monétisé par Africare et le CRS est parboiled ce qui demande encore moins de temps de cuisson. Il y a une différence de goût et également de couleur entre le riz importé et le riz local. Aussi, parce que le riz importé contient moins d'eau il gonfle davantage pendant la cuisson. Ceci donne l'impression que le riz importé ne coûte pas cher parce qu'une fois cuit son volume est beaucoup plus²¹.

¹³ Dont 18.519 pour la monétisation

¹⁴ Dont 3.330 pour la monétisation

¹⁵ La totalité monétisée

¹⁶ La totalité monétisée

¹⁷ Données provisoires

¹⁸ Les cinq principaux centres secondaires du Burkina (Bobo Dioulasso, Koudougou, Ouahigouya, Banfora, et Kaya) expérimentent une croissance de la population entre 2.5% et 3.2% par an (WB ISDS Rapport No. 35321) contre une croissance générale de la population de 2,3% (2004, Banque Mondiale Indicateurs Mondiaux de Développement).

¹⁹ HESA/CEDRES, Projet de recherche TASIM-AO: Rapport final de synthèse ; Commercialisation vivrière paysanne, marchés urbains et options politiques, janvier 2005, page 81

²⁰ D'après ONRiz/RIZAO. Le Rapport n'est pas encore finalisé donc la raison à cela n'est pas claire.

²¹ HESA/CEDRES page 81

La libéralisation du marché céréalier a placé le riz importé en concurrence directe avec le riz local. Non seulement le riz importé empêche le marketing du riz local, mais il constitue également une menace pour les producteurs de céréales secondaires. Ces producteurs ont peu ou pas de moyens alternatifs pour gagner des revenus. Une chute dans la demande des céréales secondaires aura donc des répercussions sérieuses sur eux. Peut-être une croissance dans l'exportation de ces céréales vers les pays voisins peut compenser cette chute éventuelle dans la demande. Une étude devrait être faite pour découvrir les effets du riz importé sur les producteurs de céréales secondaires et leurs possibilités de croissance.

Une partie des importations de riz est constituée de l'aide alimentaire. Le CRS et Africare importent chaque année du riz dans le cadre du programme Titre II de l'USAID pour le vendre sur le marché Burkinabé (monétisation) et la SONAGESS monétise un don annuel en riz venant du Japon.

Le tableau suivant indique le pourcentage que les donations en riz constituent sur la consommation totale de riz par an, selon des données fournies par le MAHRH et par INTERFAIS.

Tableau 9: Aide alimentaire sous forme de riz comme pourcentage de consommation totale de riz

Année	Aide alimentaire en % de consommation (données MAHRH)	Aide alimentaire en % de consommation (données INTERFAIS)
1999-2000	7,5	
2000-2001	9,0	
2001-2002	4,8	8,9
2002-2003	0	1,5
2003-2004	4,7	5,4
2004-2005	2,4	5,7

Le tableau 9 montre clairement que, bien que les effets par donateur puissent être limités, les effets de toute l'aide alimentaire sous forme de riz pour la monétisation ensemble, peuvent être considérables, puisque l'aide paraît atteindre un niveau même aussi haut que neuf pour cent (9%) de la consommation totale de riz en 2000-2001.

Ceci signifie que les donateurs qui comparent uniquement leur propre contribution à la consommation totale, peuvent conclure que leur part est seulement très petite et donc n'influence pas les marchés, mais puisque la quantité de tous les donateurs ensemble doit être considérée c'est une sérieuse erreur d'examiner ses propres contributions séparément et ne pas regarder l'effet cumulatif de toutes les actions de tous les donateurs ensemble.

Le programme Titre II de l'USAID est employé par Africare et le CRS pour financer leurs projets de développement. Africare dépend complètement de la monétisation, le CRS a aussi d'autres sources de financement.

Le CRS a un budget de monétisation pour la période 2004-2009 de 13 910 290 \$ US et s'attend à un total de 737 605 bénéficiaires dans les parties du pays où la sécurité alimentaire est moins. Leur projet vise les objectifs stratégiques suivants²².

²² Catholic Relief Services/Burkina Faso : P.L 480 Titre II, Proposition de Programme d'assistance au Développement
Années Fiscales 2004 – 2009

« Les Objectifs stratégiques spécifiques du DAP du CRS/BF sont les suivants :

OS1 : Améliorer la valeur des produits de contre-saison et des produits de base des paysans pauvres du Burkina Faso.

OS2 : Accroître les opportunités d'éducation des enfants du Burkina Faso surtout celles des filles

OS3 : Améliorer le Statut sanitaire et nutritionnel des enfants du primaire au Burkina Faso²³

OS4 : Accroître les revenus tirés des micros entreprises des femmes rurales pauvres du Burkina Faso.

OS5 : Accroître la disponibilité des vivres en faveur des populations en situation de grande insécurité alimentaires au Burkina Faso. »

Africare met en application un projet quinquennal de 5 514 945 \$ appelé «Zondoma Food Security Initiative (ZFSI). Le Zondoma est une province à insécurité alimentaire située au Nord de la capitale Ouagadougou.

Les trois objectifs stratégiques du projet sont²⁴ :

1. Relever le niveau de la communauté afin de lui permettre de pouvoir identifier, analyser et résoudre ses problèmes de sécurité alimentaire.
2. Améliorer la productivité agricole.
3. Améliorer l'alimentation des ménages.

La mission a visité des projets des deux organisations et a été impressionnée par la qualité du travail effectué. Les deux organisations ont bien écouté le groupe cible qui a entièrement coopéré avec le projet²⁵.

La SONAGES gère et monétise le riz fourni dans le cadre des programmes bilatéraux entre le Gouvernement du Burkina Faso et d'autres Gouvernements qui, depuis 1992 ont inclus le Japon et jusqu'en 2002, l'Italie. Le Japon donne annuellement une somme de 300 millions de Yen employée pour acheter du riz au Japon et le transporter au Burkina.

Le CRS et Africare ont annuellement une analyse dite Bellmon faite (pour examiner si les vivres donnés "will not result in a substantial disincentive to or interference with domestic production or marketing in that country") y compris un test " Besoins Habituels du Marché", conçu pour protéger les importations commerciales normales.^{26 27}.

La SONAGESS n'effectue pas de telles analyses.

La structure du marché de riz importé au Burkina Faso est un système qui peut être d'une manière générale divisé en trois niveaux.

Le premier niveau comporte les gros importateurs de riz par exemple l'Ets Kanazoé Inoussa, ESMAF, et CORAM. C'est un groupe d'élite d'entreprises bien financées qui tend vers un oligopole. En 2003 on estimait que 50% du marché d'importation de riz était contrôlé par l'Ets Kanazoé. L'adhésion de nouvelles entreprises à ce commerce est difficile, un gros capital étant exigé.

Le deuxième niveau des protagonistes du marché de riz est formé des grossistes qui achètent aux importateurs et revendent à ceux du troisième niveau qui sont les détaillants. Ce marché du gros

²³ La Banque Mondiale assurera le financement total du programme de santé scolaire (note CRS)

²⁴ Africare/Burkina Faso: Titel II Development Program Zondoma Food Security Initiative, Fiscal Year 2004 Results Report page1

²⁵ J'espère développer ces projets dans une publication future.

²⁶ Office of Food for Peace, Bureau for Democracy, Conflict and Humanitarian Assistance DCHA, Strategic Plan for 2006-2010, May 2005, pag. 18

Office of Food for Peace, Bureau for Democracy, Conflict and Humanitarian Assistance DCHA, Strategic Plan for 2006-2010, May 2005, page18

²⁷ Egalement dans le même texte: "Bringing the Title II program under the discipline of the WTO would likely require more rigorous analyses.." page 18

semble être assez concurrentiel. Les grossistes achètent le riz en quantités entre 50 et 2000 tonnes avec les importateurs.

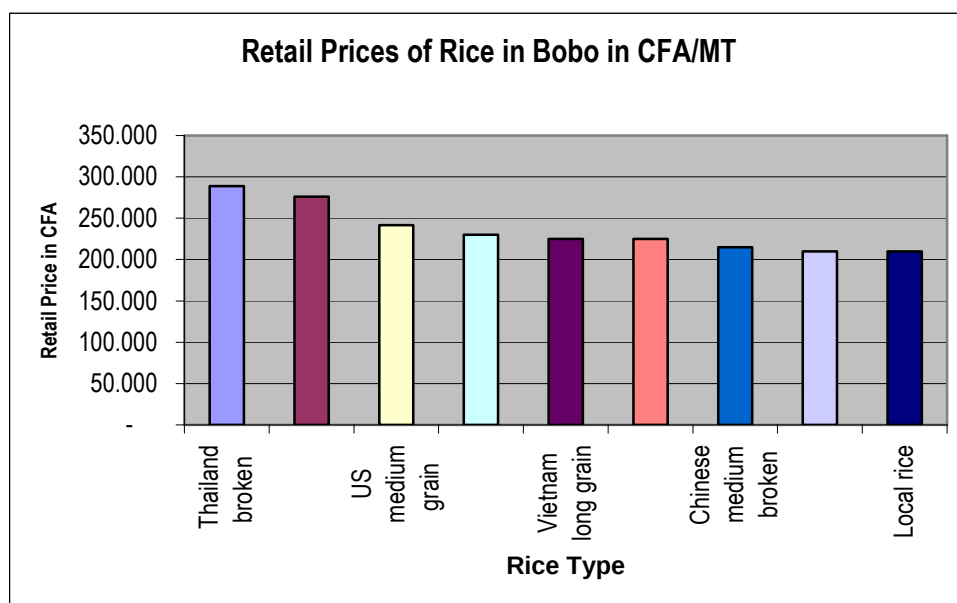
Le troisième niveau du marché est composé des semi-grossistes ou des détaillants, qui achètent généralement en quantités de une à 100 tonnes. Ils sont à un certain degré dépendants de leurs fournisseurs parce que ce sont ces fournisseurs qui leur donnent des crédits car ils sont eux-mêmes trop petits pour en obtenir auprès d'une banque.

Les ventes par le CRS/Africare ont lieu par une appel d'offre publique, ouverte et concurrentielle par lots de 100 tonnes ou plus, ce qui veut dire pour le marché des grossistes. Dans ce sens le riz monétisé par le CRS/Africare rend le marché du riz plus ouvert et concurrentiel.

On prétend que le riz monétisé par le CRS/Africare ne concurrence pas d'autres genres de riz importés en raison de la différence de qualité. Selon l'analyse dite Bellmon²⁸ deux catégories de riz sont importées:

- Le riz importé de qualité inférieure: le plus commun est le long grain #5. Il a 25% de brisure et est importé d'Asie (Chine, Inde, Pakistan, et Birmanie).
- Le riz importé de haute qualité : consommé seulement dans les riches zones urbaines à cause de son prix. Il se compose du riz parfumé importé de la Thaïlande et du riz parboiled Titre II.

Graphique 2: Prix de vente en détail du riz à Bobo Dioulasso en CFA/tonne



Source: Enquête de marché du 12 décembre 2004 en FY 2005 Bellmon.

La différence du riz parboiled des Etats-Unis avec les autres riz importés est décrite dans l'analyse dite Bellmon comme suit:

" Une étude récente entreprise à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso a indiqué que le riz parboiled des Etats-Unis avait une excellente image sur le marché. Il était vendu (en moyenne) 20% plus que le long riz blanc asiatique habituel ayant 25% de brisure et les acheteurs ont reconnu sa qualité et étaient prêts à payer un supplément pour ça. Ceci fut confirmé pendant cette étude où quelques-uns des consommateurs qui furent interviewés dans les deux villes ont indiqué que le riz parboiled était

²⁸ FY 2005 Bellmon page 13

utilisé parmi les consommateurs de la classe bourgeoise urbaine lors des occasions spéciales telles que les mariages, pour impressionner la belle-famille! ²⁹”

” ...le riz local et le riz chinois sont les produits les moins chers sur le marché que les consommateurs à faible revenu préfèrent, tandis que le riz parboiled, long grain américain, est un produit très recherché réservé à la catégorie supérieure du marché.

Trois conclusions peuvent être tirées de cette analyse à savoir: a) la monétisation du riz Titre II à des prix élevés permettra à ce qu'il ne concurrence pas le riz local ; b) étant donné que la production locale couvre seulement 21% de la demande nationale, alors environ 80% du vide est comblé par les importations, par conséquent le riz du Titre II supplante seulement d'autres importations de riz au Burkina Faso ; c) le riz local est saisonnier et ne peut être trouvé sur les marchés urbains, ce qui reflète les déficiences structurelles et institutionnelles dans le secteur agricole plutôt que des démotivations causés par le riz de Titre II.”³⁰

Ce qui est intéressant dans ces conclusions c'est qu'elles admettent que le riz de Titre II des USA supplante d'autres importations de riz (quoique ça ne mentionne pas jusqu'en quelle mesure ces exportations sont aussi subventionnées), et que ça n'hésite pas à utiliser le fait que le riz local ne peut pas être trouvé sur les marchés urbains.

²⁹ FY 2005 Bellmon page 7

³⁰ id. page 11

V. Effets des Achats Locaux

L'achat local a ses effets non seulement au niveau national et local, mais encore au niveau du ménage. Une chaîne toute entière est impliquée ; des producteurs aux transformateurs alimentaires aux transporteurs aux commerçants. Dans l'ensemble, l'achat local a beaucoup d'avantages sur l'importation alimentaire. La population a les vivres auxquels elle est habituée, l'économie locale est stimulée et non seulement parce que des devises étrangères restent dans le pays contrairement à quand les vivres sont achetés en dehors du pays, mais cela apporte également des devises pour acheter des vivres.

Comme une proportion écrasante de la population dépend du secteur agricole pour gagner son pain, il est très important qu'il y ait un marché pour les produits localement produits, d'autant plus que dans le monde entier la demande en céréales secondaires est très basse.

La totalité de l'achat local en céréales secondaires au Burkina en tonnes de 2001/02 à 2004/05 est récapitulée dans le tableau 10

Tableau 10: Achat local de céréales secondaires au Burkina Faso en tonnes 2001/02 - 2004/05

2001/02			
Céréale	Mil	Sorgho	Maïs
Production brute	1.009.044	1371569	606291
Production nette	857687	1165834	515347
Commercialisées	128653	174875	180372
Achats locaux PAM		2899	0
Comme % de quantités commercialisées		1,7	0
Achats locaux Sonagess	500	3219	945
comme % de quantités commercialisées	0,4	1,8	0,5
Achats locaux des autres			
Total Achats locaux	500	6118	945
Achats locaux en % de production	0	0,4	0,2
Achats locaux % quantités commercialisées	0,4	3,5	0,5
2002/03			
Céréales	Mil	Sorgho	Maïs
Production brute	994661	1373331	653081
Production nette	845462	1167331	555119
Commercialisées	126819	175100	194292
Achats locaux PAM		9814	0
Comme % de quantités commercialisées		5,6	0
Achats locaux Sonagess	5075	6125	4196
Comme % de quantités commercialisées	4	3,5	2,2
Achats locaux des autres	850	1910	509
Total Achats locaux	5925	17849	4705
Achats locaux % de production	0,6	1,3	0,7
Achats locaux % quantité commercialisée	4,7	10,2	2,4

2003/04			
Céréales	Mil	Sorgho	Maïs
Production brute	1184283	1610255	665508
Production nette	1006641	1368717	565682
Commercialisées	150996	205308	197989
Achats locaux PAM		139	9093
Comme % en quantité commercialisée		0,1	4,6
Achats locaux Sonagess		0	0
Comme % de quantité commercialisée	0	0	0
Achats locaux des autres			182
Total achats locaux	0	139	9275
Achats locaux en % de production	0	0	1,4
Achats locaux % de quantité commercialisée	0	0,1	4,7
2004/05			
Céréales	Mil	Sorgho	Maïs
Production brute	937630	1399302	481474
Production nette	796986	1189407	409253
Commercialisées	119548	178411	143239
Achats locaux PAM		200	7589
Comme % de quantité commercialisée		0,1	5,3
Achats locaux Sonagess	400	750	0
Comme % de quantité commercialisée	0,3	0,4	0
Achats locaux des autres	0	0	0
Total achats locaux	400	950	7589
Achats locaux en % de production	0	0	2
Achats locaux % quantité commercialisée	0,3	0,5	5,3

Lorsqu'on regarde les pourcentages de chaque organisation intervenante, les chiffres les plus élevés pour le PAM sont 5.6% de sorgho commercialisé en 2002/03 et 5.3% de maïs commercialisé en 2004/05. Pour la SONAGESS ceux sont 4% pour le mil et 3.5% pour le sorgho ; et 2.2% pour le maïs en 2002/03. Chaque pourcentage n'est pas trop élevé, mais ensemble ils atteignent 4.7% pour le mil et 10.2% pour le sorgho en 2002/03 ; et 4.7% pour le maïs en 2003/04.

Ainsi, bien que l'achat local en tant que pourcentage de production totale soit assez négligeable (le maximum est de 2% de maïs en 2003/04), comme pourcentage des quantités commercialisées en certaines années, il est assez important et influencera sûrement les marchés.

Tableau 11: Valeur des achats locaux par le PAM entre 2001 et 2004

Période	Destination	Niébé		Céréales		Total	
		en \$ US	en FCFA	en \$ US	En FCFA	en \$ US	En FCFA
2001-2004	BF	215 600	124 841 000	6 711 593	3 959 511 971	6 927 193	4 084 352 971
	Exportation	1 333 539	704 598 750	800 400	415 583 600	2 133 939	1 120 182 350
	Total	1 549 139	829 439 750	7 511 993	4 375 095 571	9 061 132	5 204 535 321

Source: PAM 2005

Il apparaît du tableau 11 que pendant la période 2001 - 2004 le PAM a localement acheté pour plus de 9 millions de \$ US, cet argent a été injecté dans le pays en espèces.

Si les vivres auraient fourni en nature, le Burkina aurait reçu \$ 6 927 193 en vivres seulement parce que le reste des achats locaux était destiné aux pays voisins.

En cas où cette aide n'aurait pas été accordé et le gouvernement du Burkina aurait fourni la même quantité de nourriture à sa population, ceci aurait eu un effet négatif sur la balance des paiements de \$ 6 927 193, de l'argent qui maintenant pourrait être employé pour importer d'autres articles essentiels.

Ainsi, une importante différence entre l'achat local et l'aide alimentaire en nature est que l'argent utilisé pour l'achat local, sert comme une injection de capital dans les secteurs ruraux.

L'effet de l'achat local par la SONAGES est différent de celui du PAM, parce que les achats locaux de la SONAGESS ne font pas entrer de nouveaux capitaux de l'extérieur. Il emploie l'argent déjà disponible au Burkina à cette fin.

Considéré d'un niveau macro, ces achats locaux par le PAM sont très positifs. Cependant, la question est de quelle manière cette injection de capital est employée, et quels groupes de la population en profitent.

C'est dommage qu'aucune recherche n'ait été faite sur l'influence de ces achats sur les prix du marché. La SONAGES, qui suit les prix sur 48 marchés à travers le pays chaque semaine, n'a pas les ressources nécessaires pour faire une telle analyse. Aucune autre organisation non plus n'a fait de recherches dans ce sens.

Comme une telle analyse n'a pas été faite au niveau national, il est encore plus difficile de répondre à la question si ces achats locaux ont influencé les régions excédentaires au Burkina d'où l'excédent mis sur le marché est censé provenir.

Une telle analyse est encore plus compliquée du fait que ce n'est pas seulement les marchés au Burkina qui sont liés, mais comme le marché céréalier est libéralisé au Burkina, les frontières nationales ne sont également plus désormais un obstacle au transport international de vivres.

Malgré les problèmes liés à une telle analyse, quelque chose peut être dit au sujet du développement de l'agriculture et à propos des prix agricoles.

Les commerçants et les agriculteurs sont des groupes qui ont les potentialités de profiter le plus de l'achat local. Les commerçants impliqués dans les transactions du PAM sont la plupart du temps de grands commerçants qui achètent et vendent non seulement au Burkina mais dans la sous région entière, recherchant les endroits où les bénéfices sont les plus élevés.

Le commerce bénéficie de la transparence sur les marchés et les systèmes crédibles d'appel d'offre.

L'approvisionnement peut contribuer à:

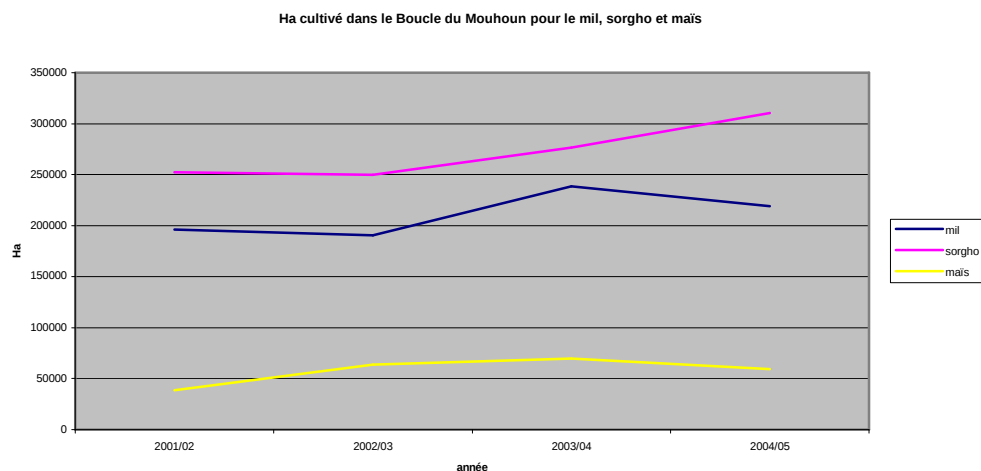
- des procédures de gestion améliorées entre les commerçants ;
- des investissements dans les infrastructures pour un meilleur stockage et une meilleure qualité ;

- des normes de haute qualité pour les vivres qui sont disponibles sur le marché.

Le plus grand groupe qui pourrait tirer profit de l'achat local est celui des producteurs, beaucoup de ménages dans les secteurs ruraux du Burkina Faso.

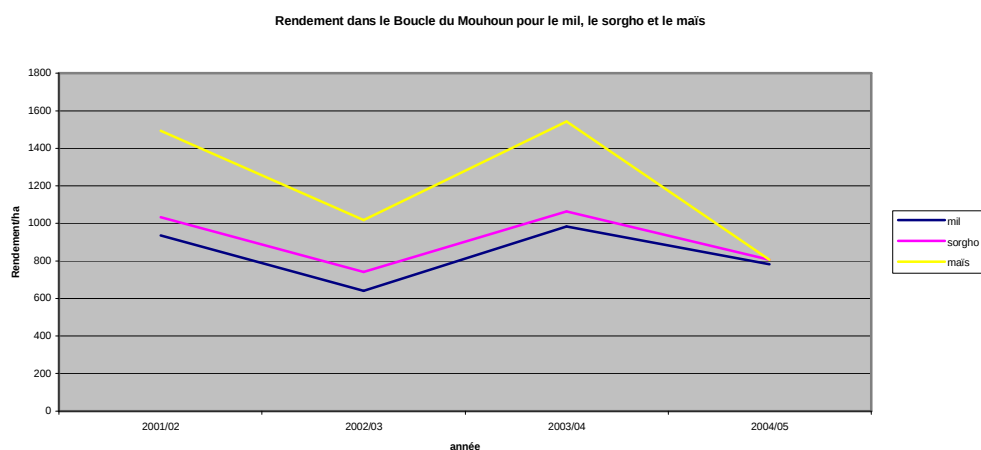
L'examen de la région de la Boucle du Mouhoun fournit les informations suivantes sur la surface totale utilisée en ha pour la production des cultures vivrières, les rendements par ha et la production totale de la région en tonnes.

Graphique 3: Zone utilisée dans la Boucle du Mouhoun pour le mil, le sorgho et le maïs pendant la période 2001/02 - 2004/05 en ha.



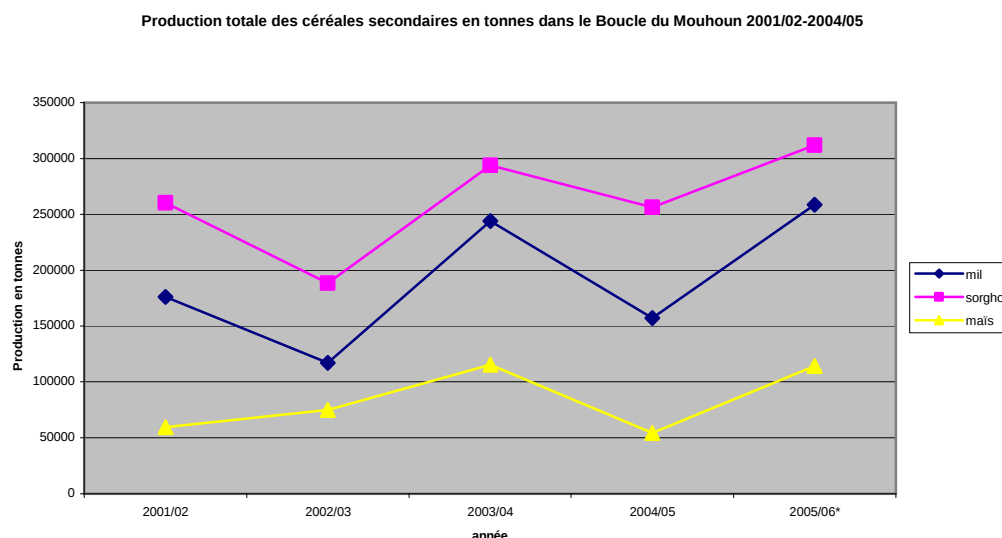
Source: données du MAHRH

Graphique 4: Rendement/ha dans la Boucle du Mouhoun pour le mil, le sorgho et le maïs pendant la période 2001/02 - 2004/05



Source: données du MAHRH

Graphique 5: Production totale en tonnes dans la Boucle du Mouhoun pour le mil, le sorgho et le maïs pendant la période 2001/02 - 2004/05

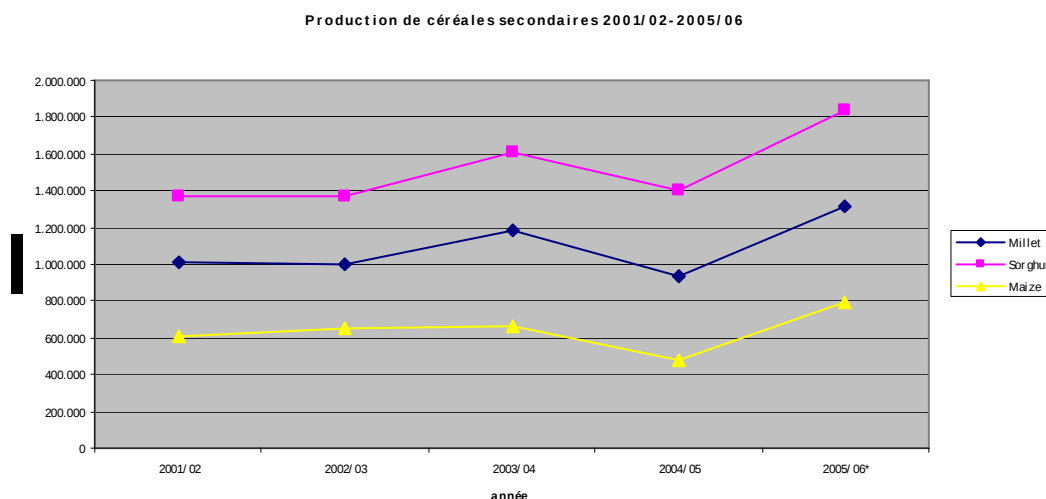


Source: données du MAHRH

Pour tous les trois produits, il apparaît que la production totale est liée plus étroitement au rendement/ha qu'à l'accroissement de la zone utilisée.

Le graphique de production de la Boucle du Mouhoun indique la même tendance pour les chiffres de production que les chiffres de production pour la totalité du Burkina Faso (voir le graphique 6), excepté la récolte de 2002/03 qui était très faible pour le mil et le sorgho dans la Boucle du Mouhoun mais pas dans les autres parties du pays.

Graphique 6: Production de céréales secondaires Burkina Faso 2001/02 - 2005/06



* données provisionnelles

Source: données du MAHRH

Les graphiques 3 et 4 montrent qu'aucune augmentation substantielle de la productivité ou de l'extension de la surface cultivée consacrée à la production des céréales n'ont eu lieu dans la région

de la Boucle du Mouhoun. Dans tous les pays Sahéliens il y a manque de terres arables, ainsi n'est-il pas étonnant qu'au Burkina aussi, il n'y ait aucune augmentation substantielle de la terre utilisée. Cependant, le fait que les rendements n'ont pas augmenté dans une région de production comme la Boucle du Mouhoun malgré des semences et des techniques agricoles améliorées, est plus agaçant.

Les détenteurs du marché qui ont été interviewés pour l'étude du PAM sur l'impact des achats locaux, considèrent que les achats du PAM entraînent des augmentations soudaines des prix d'environ 5 à 10% dans ces régions de production qui fournissent la plupart des soumissions qui ont du succès. Cette augmentation n'a pas eu d'effets négatifs sur la consommation locale parce que ces secteurs sont excédentaires et les stocks des agriculteurs étaient à un niveau relativement stable.

Le plus souvent, les bénéficiaires de cette augmentation des prix sont les grossistes et les petits producteurs qui possèdent des stocks pendant la période³¹. Ils n'ont cependant pas pu prouver cette hypothèse de la hausse des prix due à l'achat local. De toute façon, les effets sont seulement très provisoires et disparaissent au bout d'une ou deux semaines.

Les agriculteurs dans la région de la Boucle du Mouhoun interviewés pour cette étude ont indiqué que les achats locaux des institutions comme la SONAGESS et le PAM ont un effet sur le prix payé par le commerçant. A cause de ces achats, le commerçant perd une partie de sa position de monopole ; par conséquent il doit aussi tenir compte du prix que l'agriculteur peut obtenir ailleurs. Le même argument s'applique à l'intégration des marchés.

Les changements dans les prix du riz et du coton ont leurs effets sur le marché de céréales aussi. Le CIC/B écrit³² que les agriculteurs dans les domaines importants de production, ont déclaré que la hausse des prix du coton leur a donné la possibilité de mettre plus l'accent sur la sécurité alimentaire du ménage aux dépens des quantités mises sur le marché alimentaire. Ceci c'est parce que les revenus du coton leur ont permis de payer les dépenses monétaires nécessaires aussi bien que le remboursement des crédits employés pour acheter les intrants et l'équipement.

Les prix du riz après la dévaluation de 1994 ont considérablement augmenté comparé aux prix des céréales sèches, mais après la hausse des prix dans ces céréales la situation a changé rapidement encore. Ainsi, en 1997/98 le prix du riz était seulement de 20% plus élevé que celui de la farine des céréales sèches, et en 2005, une autre année très difficile, les céréales sèches n'étaient même pas disponibles sur certains marchés locaux, de sorte que les gens furent obligés d'acheter le riz.

Une analyse des prix par Boubacar Diallo et Mbaye Yade, les auteurs du rapport du PAM " Impact des achats locaux et régionaux du PAM", étude de cas sur le Burkina Faso" a montré que les prix de 2002-2004 sont proches de ceux de 1996-1998 sur les marchés localisés dans les zones de production. Tandis qu'entre 2002-2004 les prix de consommation sur les marchés de Ouagadougou étaient en dessous des niveaux de 1996-1998 pour toutes les céréales ensembles. Ils concluent qu'il n'y a pas une augmentation des prix nominaux de céréales sur une telle longue période, alors que les prix réels ont diminué. Durant la même période cependant, les prix des intrants et des équipements agricoles ont considérablement augmenté et là où la dévaluation de 1994 a également eu lieu.³³

Nous pouvons ajouter que, contrairement aux paysans, la population urbaine avec le temps a tiré profit d'une chute des prix.

³¹ PAM 2005

³² Ministère de l'Agriculture, Secrétariat Permanent de la Coordination des Politiques Sectorielles Agricoles : Plan d'Actions sur les Céréales (mil, sorgho, maïs), document final. Mars 2002, page 19

³³ PAM 2005

Ensemble cela mène à la conclusion que les revenus réels à partir des récoltes de céréales, spécialement le mil et le sorgho, ont chuté pendant cette période. Ainsi, malgré l'achat local, aucune augmentation du revenu des agriculteurs locaux ne peut être assurée. Par conséquent l'agriculteur n'a pas eu les possibilités financières pour investir ce qui peut expliquer pourquoi les rendements/ha n'ont pas augmenté.

L'expérience du PAM avec l'achat local des petits groupes de producteurs

En 2004 la Coopération Française (CF) a financé au Burkina Faso l'achat local d'une quantité de 1 230 tonnes de céréales par le biais du PAM, avec comme deuxième objectif l'augmentation des revenus des producteurs en achetant directement avec les groupes de producteurs et en contournant les intermédiaires commerciaux habituels.

Pour réaliser cela, les procédures normales du PAM ne pouvaient être suivies. Par conséquent le Siège du PAM donna son accord au PAM/Burkina pour que dérogation soit faite à ces procédures et qu'une consultation restreinte avec les associations de producteurs soit ouverte. Ceci a été réalisé sur des conditions plus faciles que d'habitude, principalement la réduction des lots à 100 tonnes et l'annulation de la clause financière de garantie (1%).

Le PAM initia deux consultations distinctes: l'une concernant 630 tonnes pour les commerçants et l'autre de 600 tonnes, avec de plus petits lots, pour les producteurs.

L'offre a été communiquée à 22 groupes de producteurs desquels six (6) ont soumissionné. Cinq groupes n'ayant pas fourni toutes les informations nécessaires, le délai de 20 jours a dû être prolongé.

À la fin six (6) offres ont pu être considérées. Le comité a décidé d'assigner 200 tonnes à chacun des trois soumissionnaires les moins offrants. Deux d'entre eux se sont acquittés de leurs obligations; le troisième est revenu après avec un prix revu à la hausse, ce qui a conduit à son exclusion. Ces 200 tonnes ont été alors incluses dans une prochaine appel d'offre dans laquelle les groupes de producteurs ont dû entrer en concurrence avec des commerçants.

Concernant l'offre des 630 tonnes, les précédents trois soumissionnaires les moins offrants ont été invités aussi bien que les commerçants habituels. Seul un groupe de producteurs a fait une offre cette fois, mais à un prix plus élevé que toutes les autres offres, aussi cette offre a-t-elle été accordée à un commerçant.

Un certain nombre d'issues deviennent clairs à partir de ce pilote:

- Les règles du PAM sont trop compliquées pour qu'un groupement moyen de producteurs puisse s'y conformer. La possibilité de répondre correctement à une offre s'améliore quand un groupement est conduit par Afrique Verte ou UGCPA'BM.
- Les offres des groupements de producteurs sont plus élevées que les offres faites par les contrats, comme c'est le cas avec le PAM, dans des circonstances normales aucun achat direct avec des agriculteurs n'aura lieu.
- Ceci signifie que pour le temps que le PAM ne changera pas ses critères pour les achats locaux, les groupes de producteurs ne peuvent pas être en concurrence avec les commerçants.

Cette année, on a encore autorisé au PAM/Burkina une dérogation aux procédures, de sorte qu'elle puisse ouvrir une consultation restreinte aux associations de producteurs. Le PAM aurait dû décider de continuer des offres séparées dans le futur, dans ce cas les groupements d'agriculteurs pourront apprendre la finesse des procédures de marketing et des offres de vente, et ils pourront se développer.

Un tel système sera plus conforme au système d'appel d'offre de la SONAGESS, où il est décidé à l'avance quelle partie sera fournie par les commerçants et quelle autre par les groupements de producteurs (en plus petits lots).

Aux agriculteurs dans la région de la " Boucle du Mouhoun " du Burkina Faso l'achat local a produit un certain nombre d'effets positifs:

- La position de monopole des commerçants s'est affaiblie. Les commerçants locaux prennent en compte les prix reçus par les agriculteurs lorsqu'ils vendent à des institutions comme la SONAGESS. Ce qui signifie que les producteurs reçoivent des prix légèrement plus élevés.
- Les prix plus élevés payés aux producteurs ne signifient pas seulement que l'économie locale est stimulée mais qu'il existe aussi une plus grande sécurité alimentaire au niveau des ménages parmi ces familles d'agriculteurs.
- L'appui et les cours donnés par des associations comme l'UGCPA'PM (Union des Groupements pour la Commercialisation des Produits Agricoles de la Boucle du Mouhoun) et Afrique Verte, ont rendu l'agriculteur plus conscient des possibilités de vente en dehors de son propre environnement direct. L'amélioration des moyens d'accès (désenclavement) et l'utilisation de moyens de communication modernes (téléphone portable) ont été aussi des facteurs très importants dans l'augmentation de sa conscience.

Néanmoins, malgré les nombreux avantages de l'achat local, les agriculteurs n'ont pas pu jusqu'ici en bénéficier autant qu'on aurait pu envisagé. Cela parce qu'il y a un certain nombre de difficultés que l'agriculteur doit surmonter avant de pouvoir vendre sa récolte.

- L'agriculteur a été habitué à vendre ses produits au commerçant qui est le plus souvent du même village que lui. Ce commerçant a un rôle important dans le village. Non seulement il achète la récolte, mais il agit aussi comme le prêteur local d'argent. Il achète la récolte lorsqu'elle est toujours en train de pousser dans les champs et avance la somme à l'agriculteur. Ses taux d'intérêt sont élevés, parce que pour un sac de mil, l'agriculteur doit souvent retourner deux sacs ou même plus. D'autre part, le commerçant prend le risque d'une mauvaise récolte, aucun remboursement de la part du débiteur etc. Il avance de l'argent aux gens qui ne peuvent pas obtenir un prêt ailleurs. Ainsi le commerçant joue un rôle important dans l'économie du village.
- Les agriculteurs ne peuvent pas compter sur le PAM et la SONAGESS pour leurs ventes. Ces organisations achètent seulement lorsque cela est nécessaire. Quand-même, s'ils n'achètent pas, l'agriculteur doit vendre. Les relations avec le commerçant se détériorent quand le producteur vend beaucoup aux organisations. L'année suivante l'agriculteur peut avoir encore besoin du commerçant qui n'a pas oublié.
- Puisque le commerçant achète tout au long de l'année, non seulement au Burkina mais aussi dans toute la sous-région entière, et, en plus de cela, il peut profiter des ventes de détresse et des prêts à taux d'intérêt élevé aux agriculteurs ayant des problèmes financiers, il est plus facile pour lui de vendre à un coût faible que les groupements d'agriculteurs dont l'intérêt est d'obtenir un prix raisonnable pour leurs membres.
- Les acheteurs comme le PAM et la SONAGESS ont leurs propres procédures administratives, qui sont inconnues aux agriculteurs.
- Le PAM et la SONAGESS sont de grandes organisations qui ne peuvent pas se permettre de vendre à chaque paysan séparé. Ce qui implique que c'est aux agriculteurs de s'organiser et de travailler ensemble.
- Actuellement la liste restreinte du PAM concernant les achats de céréales au Burkina comprend plus de vingt fournisseurs qui sont reconnus sur le plan national et sous régional pour leur professionnalisme et leur capacité de fourniture. Cette liste est régulièrement mise à jour.

- Le niveau d'éducation de la majorité des agriculteurs est encore si bas qu'ils ne peuvent pas se passer de l'appui des organisations comme l'UGCPA'BM et Afrique Verte pour s'acquitter des obligations administratives qu'impliquent les livraisons à la SONAGES et au PAM. Pouvoir bien remplir les formulaires administratifs et suivre les bonnes procédures, sont des choses auxquelles ils ne sont pas encore habitués et qui sont au-delà de leurs qualifications.
- Non seulement la procédure administrative à suivre est très compliquée pour eux, en plus la qualité des vivres qu'ils doivent livrer doit être d'une très bonne qualité puisqu'elle doit être stockée pendant longtemps.
- La majorité des agriculteurs ne disposent pas de machines appropriées pour la décontamination des céréales.
- Le problème le plus important des agriculteurs en souscrivant aux offres de la SONAGESS et du PAM, selon leurs propres réponses, est le retard de ces organisations dans le paiement. Une procédure administrative doit être suivie, signifiant que les agriculteurs sont payés seulement des semaines ou des mois après la livraison. Puisqu'ils ne peuvent pas se permettre d'attendre si longtemps ils préfèrent vendre au commerçant qui les paye immédiatement, bien que celui-ci paye moins.
- Avec le PAM la période entre les dates de l'offre et celle du purchase order (PO) est trop longue. Des progrès ont été accomplis à ce niveau entre 2002/2003 et 2003/2004. La moyenne de délai est descendue de 44 jours à 28 jours. Puisque les prix montent perceptiblement à partir de février, cela tend à décourager les futurs fournisseurs.
- Avec la SONAGESS, le temps avant le paiement du fournisseur est trop long pour l'agriculteur.
- Les soumissionnaires ne sont pas informés à temps par le PAM au sujet des résultats de l'offre, ils ne sont pas présents à l'ouverture des offres et ne sont pas informés de la raison du rejet de leur offre.
- Dans la plupart des cas les agriculteurs eux-mêmes n'ont aucun accès au crédit auprès des sociétés commerciales.
- Des avances (UGCPA'BM) et des prêts (Afrique Verte qui fonctionne comme garantie auprès de l'établissement financier) ont été essayés pour surmonter le problème des paiements en retard. Ni le PAM Burkina ni la SONAGESS n'y sont impliqués.
- L'UGCPA'BM et Afrique Verte apprennent aux groupements d'agriculteurs à calculer leurs coûts totaux et les prix de ventes requis. Le PAM, cependant, ne tient pas compte de cet aspect lorsqu'il évalue les offres. Le PAM achète avec le soumissionnaire ayant le plus bas prix, la plupart du temps un commerçant, sans tenir compte du prix payé au producteur.

Selon un récent document³⁴ du PAM un nouveau système est en train d'être développé en Ouganda, le système de l'entrepôt recettes. Il est décrit comme suit : "A warehouse receipts system is a private sector mechanism supported by the public sector and commercial banks to increase the availability of credit by using stocks as collateral. By depositing grain in a bonded warehouse, a farmer/trader can use the "receipt" as a property right for the stored grain and can provide this as collateral to obtain credit from a commercial bank. Governments provide support by ensuring an appropriate legal and regulatory environment. Such a system can be an important means to release the credit constraint that often hinders farmers and traders from benefiting from market opportunities, such as participation in WFP tenders"³⁵. (un système d'entrepôt recettes est un mécanisme du secteur privé soutenu par le secteur public et les banques commerciales, pour augmenter la disponibilité du crédit, en employant des stocks comme garantie. En déposant les céréales dans un entrepôt en douane, un agriculteur/commerçant peut utiliser le " reçu " comme droit de propriété des céréales stockées et peut fournir ceci comme garantie pour obtenir un crédit d'une banque commerciale. Les gouvernements fournissent l'appui en assurant un environnement convenable légal et réglementaire. Un tel système peut être un moyen important de dégager la contrainte du crédit qui empêche souvent les agriculteurs et les commerçants de bénéficier des occasions de marché, telles que la participation aux appels d'offres du PAM)

Si ce système est couronné de succès, il sera intéressant d'étudier les possibilités de l'introduire aussi au Burkina, afin de soulager les besoins de crédit des agriculteurs commerçants.

Un autre effet des vivres localement achetés qui a besoin d'être mentionné, est le fait que la population locale se procure les vivres auxquels elle est habituée. Les habitudes alimentaires ne changent pas en les exposant à des vivres étrangers, et aucune demande n'est créée pour les denrées alimentaires étrangers qui ne sont pas localement produits. Réduit aussi, est le danger du fait que la population utilise des semences étrangères (par exemple le maïs provenant d'un autre climat) qui ne sont pas adaptées au climat et à la fertilité des sols. De plus, aucune demande qui mènera éventuellement aux problèmes de devises, est générée pour les vivres étrangers.

Ainsi, le PAM a également remplacé les importations de viande/poisson en boîte par le haricot local (niébé). Bien que cette décision semble avoir été prise par le PAM en raison de la rentabilité seulement, elle fut une mesure bénéfique au secteur du bétail au Burkina Faso³⁶. Aucune plainte au sujet de ce changement du côté de la population n'a été rapportée et le pays en a tiré profit. D'autant plus comme le niébé peut être consommé et qu'il en reste un bon fourrage pour les animaux.

³⁴ WFP: Food Procurement in Developing Countries Agenda item 5 Executive Board First Regular Session, Rome 20-23 February 2006, Draft 2

³⁶ Bronkhorst, Ruud: Le PAM et le Secteur Pastoral au Burkina Faso, Mali et Niger, Rapport au Ministre des Affaires Etrangères des Pays-Bas, 2001

VI. Effets des Importations du Riz commerciaux et de la Monétisation

Les avantages de la vente du riz offert par le Gouvernement du Japon et l'USAID pour le Gouvernement du Burkina, sont évidents: ils génèrent de l'argent qui peut être employé pour ses projets de développement. Si des organisations comme le CRS et Africare dans ce cas font réaliser des analyses dites Bellmon qui évaluent combien de riz peut être vendu sans effets négatifs sur la production locale, cela pourrait être une situation dans laquelle les deux parties tirent profit. En plus, si le riz n'était pas vendu et ses recettes utilisées pour des projets de développement, ces projets n'auraient pas pu être exécutés - avec toutes les conséquences que cela implique pour la population rurale. Les projets du CRS et de Africare qui ont été visités pendant cette mission étaient tous des projets qui avaient beaucoup de valeur et il serait un grand revers si ces projets ne pouvaient pas continuer. Comme mentionné au ch.4, ces projets aident une grande partie du pays et de nombreuses personnes.

Cela ne doit cependant pas nous empêcher d'analyser d'autres effets sur le marché des céréales et sur le développement rural dans l'ensemble.

Une augmentation de la consommation de riz aux dépens de la consommation des céréales secondaires a en soi les possibilités de changer le monde rural. 80% de la population dépend de la production des céréales secondaires. Si les habitudes alimentaires changent rapidement vers la consommation d'un produit importé, cela peut avoir des conséquences lourdes sur la population rurale qui produit les céréales secondaires.

Il y a deux possibilités:

1. Une augmentation dans la production et des ventes du riz local, ou
2. Une augmentation dans les importations de riz.

Annonce 1. Bien que l'étude par ONRIZ/RIZAO ne soit pas encore achevée, leurs conclusions tendent vers de très bonnes perspectives pour le riz local au Burkina Faso. Des 800 000 ha qui pourraient être exploités jusqu'ici, moins de 10% sont efficacement employés à cette fin. Ce qui signifie que la production locale de riz pourrait augmenter considérablement. Une Union Nationale des Producteurs de Riz a été créée en décembre 2005. L'étude recommandera des mesures spécifiques de soutien à la chaîne entière y compris l'amélioration de la commercialisation³⁷. Certains des producteurs de céréales secondaires seront capables se convertir à la production de riz, ainsi les conséquences sur cette partie de la population rurale ne seront pas trop grandes.

Il n'y a pas de différence pour la balance des paiements que ce soit des céréales secondaires locales ou du riz local qui soit consommé. La question demeure cependant jusqu'en quelle mesure le riz local pourra remplacer à long terme la demande suscitée par le riz de haute qualité de Titre II.

Annonce 2. Si les importations de riz augmentent au détriment des céréales secondaires cela voudra dire que le gagne-pain de beaucoup de personnes dans les zones rurales sera compromis. Une baisse dans la demande des céréales secondaires ne causera aucun problème s'il y a des activités alternatives génératrices de revenus. Aussi longtemps qu'il n'y aura pas cependant une bonne solution alternative, les effets sur les producteurs de céréales secondaires seront négatifs.

Ajouté à cela, les effets sur la balance des paiements des vivres importés au lieu de les cultiver seront négatifs (ceci évidemment seulement dans le cas d'importations commerciales, pas dans le cas du riz de Titre II des Etats Unis).

La demande en riz est couverte à ce moment par a) la production locale b) les importations commerciales c) la monétisation du riz par le CRS, Africare et la SONAGESS.

Bien que les avantages sous forme d'aide étrangère (voir ch.4 où les projets du CRS et de Africare qui sont financés par les revenus, sont décrits) soient beaucoup plus importants que la quantité perdue, c'est un fait qu'en permettant la monétisation du riz, le gouvernement du Burkina Faso

³⁷ Renseignements de ONRiz /RIZAO

renonce au revenu des impôts qu'il aurait reçu dans le cas d'importations commerciales. Il est surprenant que le gouvernement élargisse la même exemption d'impôt au riz destiné à la monétisation qu'à l'aide alimentaire destinée à la libre distribution.

Cette subvention peut être présentée dans le prochain tableau extrait de l'analyse dite Bellmon du CRS.

Tableau 12: Analyse de Recouvrement de coût du riz

Cost Recovery Analysis for Rice	
Long Grain #5 Parboiled Rice	Price in \$/MT
FAS spot price (cost)	\$315
Ocean Freight (Foreign flag)	\$ 155
Inland transport	\$102.00
Duties and Taxes	
1. Import Duty (10% of C&F)	\$57.20
2. Processing Fee (1% of C&F)	\$5.72
3. Economic Unions Tax (1.5% of C&F)	\$8.53
4. Imports Verif. Program Support (1% of FAS)	\$3.15
5. Weighing Charge	\$0.94
6. Sales Tax (18% of (C&F+ Duties & Charges)	\$102.96
Conformity Certificate	\$2.50
Total Cost and Freight	\$753
80% of C&F (with taxes)	\$602.4
80% of C&F (without taxes)	\$459.6

La devise étrangère au taux de change du \$ US utilisé était de 501 FCFA au \$ d'US obtenu le 16 décembre 2004

Source: Analyse Bellmon FY 2005

Les six catégories des droits et des taxes présentées dans le tableau 12 ci-dessus s'élevant à 181 Dollars US /tonne sont payées par le gouvernement du Burkina Faso en tant que sa contribution au programme du CRS. Toutes les autres importations commerciales de vivres au Burkina sont sujettes à ces impôts. Le coût et le fret total sans impôts s'élève à 574.50 \$ contre 753 \$ comprenant le coût et le fret. Cela signifie que le gouvernement du Burkina Faso subventionne cette importation avec un montant de 178.50\$ tonne, un montant qu'il aurait reçu dans le cas d'importations commerciales. Le prix de ventes de 420 - 422 \$ est de loin en dessous des coûts actuels, même lorsque subventionnés par le gouvernement du Burkina Faso.

Ce qui précède plus haut implique que les règles du marché libéralisé ne sont pas appliquées à ces dons de riz.

Des points positifs peuvent être mentionnés à savoir que les ventes du CRS/Africare ont lieu à travers un appel d'offre publique ouvert et concurrentiel. Par conséquent la monétisation du riz par le CRS/Africare rend le marché du riz plus ouvert et concurrentiel.

Aussi, les gens en achetant le riz de Titre II investissent indirectement dans le développement des projets ruraux, tandis que s'ils avaient acheté le riz importé il y aurait eu une perte de devises étrangères pour le Burkina. Ainsi, selon la demande réelle et la production locale de riz, cela implique une influence positive sur l'équilibre de la balance des paiements.

Puisque les règles d'un marché libre sont suspendues dans le cas des dons de riz, pourquoi ne pas les suspendre aussi pour le riz importé? Des taxes plus élevées sur le riz importé bénéficieraient aussi bien au gouvernement du Burkina qu'au développement de la production du riz local. L'argument de l'économie de l'industrie naissante³⁸, qui suppose qu'une économie devrait être protégée à ses premiers pas de la concurrence extérieure, peut être appliqué dans le secteur du riz au Burkina. Par conséquent ce secteur a droit à une protection temporaire.

Les gens qui bénéficient de ces activités de monétisation par le CRS et Africare sont tout d'abord ces couches de la population rurale qui sont couvertes par les projets du CRS et Africare. En plus la couche supérieure de la population Burkinabè qui peut se permettre d'acheter le riz de haute qualité. Eux ne payent pas le prix qu'ils auraient payé sur un marché libre, mais payent un prix subventionné. La subvention est faite par les deux gouvernements des Etats Unis et du Burkina. Africare pense que de cette façon, les Burkinabé peuvent exprimer leur soutien pour, et contribuer au développement du pays.

Le fait que le riz soit devenu si populaire en l'espace d'une période si courte, est non seulement dû aux avantages dans la préparation et à l'argent, mais aussi au fait que le riz était disponible sur le marché. Depuis la libéralisation du marché, la demande en riz a accru rapidement. Une question intéressante cependant, est de savoir en quoi cette augmentation de la consommation de riz est due à la demande et en quoi à l'offre. Les habitants dans le pays ont découvert le riz parmi d'autres choses à cause de l'aide alimentaire. Cela est inévitable dans les cas d'urgence, mais la question peut être posée à savoir à quel degré ce changement dans les habitudes alimentaires a été stimulé par l'aide alimentaire. Malheureusement nulles études n'ont été faites au Burkina à cet effet.

Un autre fait à prendre en compte, est l'aspect santé.

Le changement fait par les populations urbaines qui sont passées des céréales secondaires aux produits comme le riz et le pain, pourrait entraîner une perte en protéines, en vitamines, en sels minéraux et en fibres pour les couches les plus pauvres de la population. Les personnes les plus nanties peuvent compenser cette perte en consommant des fruits, des légumes et de la viande ou du poisson.³⁹

D'autre part, une expansion du régime local de tôle seulement avec le riz, pourrait contribuer à un régime alimentaire plus diversifié et donc positif.

La décision permettant le riz d'être librement importé à des taxes réduites, est une décision politique. Mais les décisions politiques devraient être basées sur la compréhension claire des effets des différentes décisions. Cette compréhension devrait être basée sur la recherche faite par ses propres services, mais également par ses partenaires. A ce moment le CRS et Africare font des analyses pour savoir à combien le riz peut être vendu sur le marché, mais ces analyses n'abordent pas entièrement les effets à venir de ces ventes sur la population rurale. Ceci signifie que ces analyses peuvent faire partie d'une plus large analyse, mais sont trop limitées en elles-mêmes pour la prise de décision politique.

La SONAGESS malheureusement, n'a pas publié de telles analyses du tout.

³⁸ **infant-industry argument** Un argument soutenant la rétention d'un tarif qui protège l'importation pour promouvoir la création d'une industrie locale. Il est tenu de s'appliquer dans les cas où une industrie ne peut fonctionner à un moindre coût optimum de rendement jusqu'à ce qu'il ait atteint une dimension suffisante pour obtenir de significatives économies d'échelle. Cependant, une nouvelle industrie, dans un pays dit en développement, sera tout le temps dans une position de compétitivité vulnérable vis-à-vis d'une industrie bien établie dans un pays développé. Il s'en suit que le stade de croissance auquel l'industrie (ou le pays) peut 'décoller' industriellement sera reporté indéfiniment. L'argument conclut que la protection est nécessaire jusqu'à ce que l'industrie ait atteint sa dimension optimum (Le Dictionnaire Economique Penguin, 6^e édition).

³⁹ HESA/CEDRES page 84

Par conséquent, un effort combiné devrait être entrepris par toutes les parties qui interviennent dans le développement du Burkina ; les organisations gouvernementales, les donateurs et les O.N.G. comme le CRS et Africare, pour étudier objectivement les effets de la vente du riz sur le développement des populations rurales au Burkina.

Dans une telle étude, les effets bénéfiques de l'utilisation des fonds de la monétisation sur le même développement rural, devraient aussi être examinés. Parce que cela est un dilemme : contrairement aux effets négatifs possibles des ventes de riz sur la population rurale, cette même population rurale bénéficie en grande partie des projets de développement financés par ces ventes.

Les choses seraient bien sûr de loin plus faciles si le même montant qui est utilisé maintenant pour le riz, serait disponible en espèces pour le Burkina. N'ayant pas à importer, stocker et vendre le riz signifie sauver les coûts de cela, et cet argent pourrait être utilisé pour les projets eux-mêmes. De cette façon non seulement il y aurait plus d'argent disponible, mais il y aurait une fin de la perte de fonds causée par le riz vendu au-dessous du prix coûtant.

On peut apprendre à partir du tableau 12, que le coût et le fret total exempté d'impôts sont de 574.50\$. Bellmon 2005 compte pouvoir réaliser entre 420 - 422 \$ par tonne ou une perte d'environ 150\$ par tonne. Ce qui veut dire que si ces chiffres peuvent être appliqués à la période 2003/04 quand 7,069 de tonnes ont été importées, un montant de plus d'un million de dollars US a été payé, mais non utilisé pour les projets (4 millions ont été payés et seulement 3 millions sont devenus disponibles pour les projets). Ainsi si l'USAID avait financé les projets en espèces au lieu de le faire en riz, il aurait pu soit économisé de l'argent, soit donné 1 million de \$ de plus pour les projets.

Dans la proposition de projet 2004-09 différentes prévisions sont citées. On y suppose que pour 2004 le coût total sans impôts s'élèverait à 375\$ US et que le prix des ventes serait de 348,15\$. Pour un volume total de 5,260 tonnes cela impliquerait un revenu total de 1 831 269 \$ contre des coûts de 1 9725 00\$, donc une perte de 141 231 \$ seulement.⁴⁰

⁴⁰ Catholic Relief Services/Burkina Faso, P.L 480 Titre II, Proposition de Programme d'Assistance au Développement
Années Fiscales 2004 – 2009 page101

Conclusions

- L'achat local est, dans le cas du Burkina Faso au cours de ces années d'excédent alimentaire, un grand pas en avant comparé au transfert direct.
- L'achat local stimule l'économie locale et fournit à la population les vivres auxquels elle est habituée.
- Lors le changement du transfert direct à l'achat local il n'a pas été accordé assez d'attention aux effets sur les producteurs.
- Les règles du PAM rendent impossible au PAM/Burkina d'acheter directement avec les associations d'agriculteurs.
- Depuis que les revenus réels des récoltes de céréales des producteurs, particulièrement le mil et le sorgho, ont chuté entre 1996 - 1998 et 2002-2004 malgré les achats locaux, les effets des achats locaux sur le revenu des agriculteurs peuvent être considérés minimes.
- L'absence d'augmentation réelle de revenus sous-entend que l'agriculteur n'a pas eu les moyens financiers pour investir et cela peut expliquer pourquoi les rendements/ha n'ont pas augmenté.
- En exigeant l'achat local au prix le plus bas possible comme le fait actuellement le PAM, il n'y a aucune garantie que dans le futur le producteur gagne assez pour lui permettre d'investir.
- L'achat local par des institutions comme la SONAGESS et le PAM a un effet sur le prix payé par le commerçant. A cause de ces achats le commerçant a perdu une partie de sa position de monopole et doit donc aussi tenir compte maintenant du prix que l'agriculteur peut obtenir ailleurs.
- D'autre part, les agriculteurs ne peuvent pas compter sur le PAM et la SONAGESS pour leurs ventes. Les relations avec le commerçant se détériorent quand l'agriculteur vend trop aux organisations et ceci peut contrarier l'agriculteur plus tard.
- Le CIC/B peut réussir en faisant travailler ensemble la chaîne entière d'une manière qui soit bénéfique à toutes les couches.
- Le fait que le PAM soit en train d'explorer les possibilités d'enrichir les vivres localement est un signe très positif.
- Bien que les quantités achetées/vendues par une unique organisation ne puissent pas influencer beaucoup le marché, cela peut être différent pour toutes les organisations rassemblées.
- La monétisation du riz a à la fois des effets positifs et négatifs.
- Les bénéficiaires de la vente du riz sont les populations des projets qui sont financés par les recettes de la vente du riz et l'élite urbaine qui achète son riz à un taux subventionné.
- Les recettes de la monétisation par le CRS et Africare sont employées pour des projets de développement qui en valent vraiment la peine.
- Les organisations qui considèrent seulement les effets de leurs propres contributions en vivres, devraient réaliser que leurs contributions font partie d'un ensemble et que par conséquent une analyse des effets de leurs contributions seules est insuffisante.
- C'est très bien que des analyses Bellmon soient faites chaque année. Malheureusement ces analyses ne prennent pas en compte tous les effets de la monétisation sur le développement du pays.
- Pour le développement du Burkina Faso, l'aide sous forme d'argent en espèces est à préférer à l'aide sous forme de vivres.

- Il est décevant que les organisations de développement qui exécutent des projets ruraux de développement n'analysent pas mieux les effets de la monétisation sur le même développement rural.

Recommandations

Au Gouvernement du Burkina Faso et aux Donateurs

- Le Gouvernement du Burkina Faso devrait développer une politique cohérente pour le marché des céréales, une politique destinée au développement rural à long terme.
- Si l'on estime judicieux de protéger (une partie du) le marché alimentaire, cela peut être justifié par l'argument de l'industrie naissante.
- Afin de permettre aux agriculteurs de faire le choix entre vendre aux commerçants locaux et soumissionner à un appel d'offre, les agriculteurs devraient avoir accès au crédit. Il y a un besoin à élargir les possibilités de prêt à ces associations d'agriculteurs.
- Afin d'informer les agriculteurs sur les prix du marché, on pourrait utiliser plus la radio.
- Les efforts du CIC/B pour faire travailler ensemble la chaîne entière devraient être soutenus pendant qu'en même temps, on doit empêcher qu'une couche ne domine la chaîne.
- Les organisations comme Afrique Verte et UGCPA'BM ont un rôle très important à jouer dans l'appui aux producteurs. Sans leur aide il sera impossible pour la grande majorité des producteurs de vendre aux organisations comme le PAM et la SONAGESS. Par conséquent ceux-ci et d'autres organisations qui apportent ce genre d'appui doivent être équipés de ressources suffisantes pour le faire.
- Une étude devrait être faite pour savoir si les importations du riz ont une influence négative sur la consommation des céréales secondaires et sur les revenus de la grande majorité de la population rurale. Les possibilités d'augmenter les exportations de céréales secondaires afin de neutraliser les éventuelles conséquences négatives devraient faire partie de cette étude.
- Les gouvernements du Burkina Faso, des Etats-Unis et du Japon devraient faire tout leur possible pour mettre fin aux effets négatifs de la monétisation tout en poursuivant en même temps les projets en cours.
- Un effort commun devrait être entrepris par toutes les parties qui interviennent dans le développement du Burkina ; les organisations gouvernementales, les donateurs et les O.N.G. comme le CRS et Africare, pour étudier objectivement les effets de la vente du riz sur le développement des populations rurales au Burkina.

Aux Donateurs

- Les donateurs au PAM devraient solliciter la Direction du PAM lors d'une réunion de son Conseil d'Administration pour qu'elle modifie ses règles d'achats locaux de telle manière que, dans le cas de ces achats, le PAM/Burkina puisse prendre en compte les effets sur les agriculteurs aussi.
- L'augmentation des coûts en raison de ce changement de politique devrait naître chez les donateurs au PAM.
- Les donateurs devraient stimuler le PAM dans leurs efforts d'enrichissement locale des vivres.
- L'USAID et le gouvernement du Japon devraient passer de l'aide alimentaire en nature en une aide en espèces pour le Burkina Faso.

Aux organisations intervenant sur le marché alimentaire

- L'achat local devrait être poursuivi et répandu là où c'est possible.
- Afin d'optimiser les effets de l'achat local sur les producteurs, on devrait accorder plus d'attention aux problèmes auxquels ces producteurs doivent faire face quand ils veulent répondre à une offre.

- Considérant l'achat local, le PAM ne devrait pas prendre le prix comme son principal critère mais les effets de développement de ses achats locaux.
- Afin de permettre au PAM/Burkina de faire de la sorte, le Siège du PAM doit modifier ses règles concernant l'achat local.
- Le PAM devrait continuer ses efforts dans l'exploration des possibilités pour un enrichissement local des vivres, et ajouter ainsi de la valeur localement.
- Le PAM et la SONAGESS devraient considérer à payer une avance aux associations d'agriculteurs retenues pour les livraisons.
- Une autre possibilité c'est que ces organisations demandent à un établissement bancaire de fournir un prêt aux associations d'agriculteurs impliquées en se portant garant pour eux.
- La possibilité d'introduire un système d'entrepôt - magasins devrait être étudiée.
- Les organisations impliquées dans l'achat/vente de vivres devraient coordonner leurs actions et évaluer non seulement toutes les conséquences de leur propre intervention, mais aussi les effets cumulatifs de toutes les actions de tous les acteurs réunis, avant d'agir.
- Le CRS et Africare devraient faire l'impossible pour mettre fin aux effets négatifs de la monétisation tout en continuant en même temps les projets en cours. Ceci sous-entend également la réalisation d'une étude objective de tous les effets de la monétisation sur le développement rural.
- Le CRS et Africare tous les deux, devraient faire pression sur l'USAID afin qu'il passe des dons en nature à de dons en espèce.

Liste des personnes rencontrées

Abga Abel, Africare

Nonyéza Bonzi, Président UGCPA'BM

Gerrit Bosman, Conseiller Technique Principal, Programme de Développement Local de l'Oudalan (PDL/UDL)

Ms. Annalisa Conte, Directrice-Représentante, PAM

Dakuyo Philibert, MAHRH Direction Régionale, Dedougou

I.G. Diallo, spécialiste en Suivi Evaluation et Organisation Communautaire, Africare

Soumabéré Dioma, Secrétaire Exécutif UGCPA'BM

Martin G. Drabo, CRS

Ms. Kerren Hedlund, Représentante adjoint, PAM

Alain Houyoux, Conseiller Technique, Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire

Kan, UGCPA'BM

Karen Kent, Représentant Résident CRS

Philippe Ki, coordonnateur Afrique Verte

Gomina Kiri, MAHRH Direction Provinciale, Dedougou

Nadia Lamhandaz, Chargée de Programme Sécurité Alimentaire, Délégation de la Commission Européenne

David Macharia, CMO Directeur CRS

Zerbo Moumouni, Afrique Verte

Anatole T. Niaméogo, Conseiller CRS

Leendert Noort, Ancien Conseiller Développement Rural, Ambassade des Pays-Bas

Ali Ouattara, Chargé de Programme, Chef du Sous Bureau de Dori, PAM

Han-Maurits Schaapveld, Ambassadeur, Ambassade des Pays-Bas

Richard Simbiri, CRS

I. Alain Tagnan, Directeur GS-SIM, SONAGESS

Traore Abdoulaye Désiré, Coordonnateur Association Tin Tua

Kalifa Traore, GTZ, Chef de Cellule de Gestion Plan d'Actions sur les Céréales

Ms. Reinette van der Waals, Premier Conseiller, Chef de Coopération, Ambassade des Pays-Bas

Robert E. Wilson, Représentant Résident Africare

André Anatole Yaméogo, Secrétaire Exécutif Conseil National de Sécurité Alimentaire

Daniel Zembo, Conseiller en développement rural et environnement, Unité d'Appui au Programme de Coopération Canada/Burkina Faso

Zinzo Boue, Développement rural, Ambassade des Pays-Bas

Daniel Zembo, Conseiller en développement rural et environnement, Unité d'Appui au Programme de Coopération Canada/Burkina Faso

Zinzo Boue, Développement Rural, Ambassade des Pays-Bas

Zongo Abdoulaye, MFU Head of Department, CRS

Bibliographie

Africare/Burkina Faso: Title II Development Program Zondoma Food Security Initiative, Fiscal Year 2004 Results Report

Bronkhorst, Ruud: World Food Programme and the Pastoral sector in Burkina Faso, Mali and Niger, Report to the Ministry of Foreign Affairs of the Netherlands, 2001
http://www.infobridge.org/asp/output_view.asp?outputID=3598

Catholic Relief Services/Burkina Faso : P.L 480 Titre II, Proposition de Programme d'assistance au Développement Années Fiscales 2004 – 2009

Catholic Relief Services/Burkina Faso : FY 2005 Bellmon Analysis : Rice and Wheat Sectors in Burkina Faso, Boniface N. Mburu, Second draft, December 2004

Catholic Relief Services/Burkina Faso: Appendix 8: Burkina Faso Commodity Market Appraisal and Monetization Bellmon Update Rice, Vegetable Oil and Wheat, Ben Safari and Landry Ouedraogo, December 2003

OECD: The Development Effectiveness of Food Aid and the Effects of its Tying Status, DCD/DAC/EFF(2004)9, 2004

Government of Burkina Faso: Ministère de l'Agriculture, Secrétariat Permanent de la Coordination des Politiques Sectorielles Agricoles : Plan d'Actions sur les Céréales (mil, sorgho, maïs), document final. Mars 2002

Government of Burkina Faso: MAHRH <http://agristat.bf.tripod.com>

HESA/CEDRES, Projet de recherche TASIM-AO: Rapport final de synthèse ; Commercialisation vivrière paysanne, marchés urbains et options politiques, Janvier 2005

HESA/CEDRES, Projet de recherche TASIM-AO: La commercialisation paysanne de produits vivriers, région de Dédougou, Document de travail no. 1, Mars 2003

USAID : Office of Food for Peace, Bureau for Democracy, Conflict and Humanitarian Assistance DCHA, Strategic Plan for 2006-2010, May 2005

WFP: Impact des Achats Locaux et Régionaux du PAM (étude de cas sur le Burkina), Rapport Final, 2005

WFP: Food Procurement in Developing Countries Agenda item 5 Executive Board First Regular Session, Rome 20-23 February 2006, Draft 2

WFP/INTERFAIS: <http://www.wfp.org/interfais>